Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Octobre 2010, numéro trente et un

Perspectives

CSN

SOCIAL

MOCRA

Le monde autrement

Mot de la présidente

Se donner le Québec qu'on veut !

Il y a un an, comme dans la plupart des pays industrialisés, nous vivions à l'heure des réflexions sur les stratégies de sortie de crise. Cette crise économique et financière, la pire des soixante dernières années, avait profondément meurtri la structure industrielle du Québec et entraîné la perte de milliers d'emplois de qualité dans le secteur manufacturier. De plus, les États fortement mis à contribution par les programmes de stimulation de l'économie en lieu et place du secteur privé se retrouvaient affaiblis avec des finances publiques anémiques. Les signaux en provenance des gouvernements convergeaient vers l'austérité budgétaire.

À la CSN, dès la rentrée 2009, nous avions résolu de nous mettre en mouvement et de ne pas laisser le terrain au seul comité *Gagné-Montmarquette-Fortin-Godbout* chargé de conseiller le gouvernement, car on ne pouvait fonder beaucoup d'espoir dans cette bande des quatre pour générer des idées novatrices. D'ailleurs, les fascicules qu'ils produisirent dans les mois suivants confirmèrent l'orthodoxie de leurs solutions issues des ornières les plus profondes de la pensée néolibérale.

Une priorité

Nous avons donc fait des finances publiques une priorité dont le principal objectif consistait à infléchir l'orientation du budget du Québec afin de protéger le caractère public de nos services, d'accroître la qualité et la quantité de ceux-ci et de soutenir le développement durable du Québec au moyen d'une fiscalité équitable.

Le budget de mars

Malheureusement, nous devons constater que nos arguments et nos interventions, à l'instar d'autres groupes progressistes, n'ont pas réussi à modifier la trajectoire annoncée par le ministre des Finances lors du dépôt du budget. Celui-ci, sur plusieurs de ses aspects, constitue une négation des valeurs fondamentales qui ont forgé l'originalité du Québec.

Poursuivre la lutte

Il nous faut poursuivre la lutte, car le budget Bachand aura des impacts dévastateurs pour plusieurs années à venir. C'est ainsi que pour une deuxième année consécutive, la CSN fera de cette question une priorité.

Construire des alliances

Il nous faut asseoir notre plan d'action sur des bases solides et durables. Il s'agit plus d'une course de fond que d'un sprint. Si nous voulons développer la pression nécessaire pour modifier les orientations gouvernementales, il faut assurer l'enracinement des nôtres auprès de nos membres et de la population.

Il nous faut aussi élargir nos alliances pour mener la lutte. Or, depuis le printemps, plusieurs organisations ou regroupements ont signifié leur détermination à changer le cours des choses dans une optique progressiste. On le voit avec le récent recul du gouvernement sur le ticket modérateur en santé : la mobilisation est loin d'être vaine.

Une mobilisation large nous ouvre la perspective d'un meilleur rapport de force pour atteindre nos objectifs. Nous vous invitons donc à vous inscrire dans ce plan d'action. Plus nous serons nombreux, plus nos chances de succès seront grandes !

Claudette Carbonneau

4

Social-démocratie

Repenser le monde

10

Éducateurs

Profession à risque

16

Microcrédit

Rêves illimités

18

Secteur public

Objectifs atteints

22

Construction

Une mobilisation gagnante

28

Hôtel-Dieu de Sorel-Tracy

La buanderie est préservée

31

L'invitée

Alexa Conradi

Pourquoi une autre marche ?

SOCIAL-DÉMOCRATIE

Recommencer à penser le monde autrement

par Michel Rioux

Le socialisme réel pratiqué en Union soviétique et dans ses pays satellites a connu une fin peu glorieuse avec la chute du mur de Berlin. Porté par la vague néolibérale, le capitalisme est un temps apparu comme la voie incontournable… jusqu'à ce que la crise financière et industrielle frappe de plein fouet, il y a deux ans. Ces deux faillites en ont conduit plusieurs à revisiter une famille politique, la social-démocratie.

Photo : Michel Giroux

Claudette Carbonneau

Les résultats positifs de la social-démocratie pour les travailleuses et les travailleurs peuvent être vérifiés encore aujourd'hui dans les pays scandinaves. Elle a aussi connu certaines dérives. En Allemagne et en Grande-Bretagne, par exemple. Mais de larges débats ont actuellement cours pour tracer les grandes lignes de ce que pourrait être, aujourd'hui, une social-démocratie renouvelée. Une social-démocratie « radicale », pour reprendre l'expression de Jacques Julliard, du *Nouvel Observateur*.

Depuis plus d'un an, un groupe de militants universitaires et syndicaux, convaincus que la social-démocratie représente la voie de l'avenir pour le Québec, ont ouvert un chantier en mettant en avant une critique des politiques actuelles vues sous un angle social-démocrate. Un colloque se tiendra les 26 et 27 novembre pour donner une dimension nouvelle à cette démarche. La présidente de la CSN, persuadée de sa pertinence, a accepté de participer à une table ronde avec quelques-unes des personnes engagées dans cette réflexion. Elle prendra d'ailleurs la parole à l'ouverture du colloque. « La CSN ne peut être insensible à une démarche comme celle-là. Il m'apparaît d'ailleurs souhaitable que plusieurs militantes et militants de chez nous y participent », a-t-elle affirmé.

Il y a unanimité autour d'un constat : les gouvernements, depuis quelques décennies, sapent lentement mais sûrement les bases sur lesquelles une société plus respectueuse de l'intérêt général avait été patiemment construite. Tant à Ottawa qu'à Québec, seuls semblent compter les intérêts d'une minorité privilégiée, au détriment de ceux de l'immense majorité de la population. Nos acquis collectifs, durement gagnés, sont mis en cause. L'individualisme et le cynisme prévalent dans plusieurs milieux. Le Québec est en panne. En manque d'une vision du présent et de l'avenir susceptible de nous faire progresser. En conséquence, l'urgence d'organiser la réflexion collective sur l'état de notre démocratie et l'avenir de notre société devrait nous interpeller puissamment. Il se présente en effet des moments qu'il faut saisir quand les vieux modèles, épuisés, atteignent leurs limites et conduisent à de nouvelles impasses. À défaut, nous serions condamnés à reculer dans la recherche du bien commun et d'une société plus juste.

Le mouvement syndical, en particulier au Québec, a joué un rôle déterminant pour que soient adoptées des législations s'inspirant directement des valeurs sociales-démocrates. Peut-il encore s'imposer comme un interlocuteur incontournable dans le débat ? Dans un autre ordre d'idées, comment entrevoir le rôle de l'État dans la foulée de toutes les transformations que la mondialisation a apportées ?

« Le syndicalisme québécois doit créer des liens et développer des solidarités avec les nouveaux mouvements sociaux. »

Photo : Alain Chagnon

Benoît Lévesque

Le rôle et la place du mouvement syndical

On ne peut pas parler de social-démocratie sans faire référence au rôle et à la place occupée par les syndicats dans les sociétés. Les législations progressistes, en effet, celles qui vont dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, sont généralement le résultat de revendications et de mobilisations mises en avant d'abord, et soutenues ensuite, par le mouvement syndical. Les exemples de lois à l'origine desquelles on retrouve les organisations syndicales sont nombreux au Québec : l'assurance automobile, l'assurance santé, le réseau de garderies, la loi antibriseurs de grève pour ne nommer que celles-là. Claudette Carbonneau le souligne, en constatant toutefois que la situation politique et sociale a subi de profondes transformations, le cynisme ambiant et la poussée de l'individualisme n'étant pas de nature à nourrir les solidarités. Robert Laplante, directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine et directeur de *L'Action nationale*, voit de son côté une résistance à l'idée que le mouvement syndical puisse porter les nouvelles réalités du monde du travail, ce à quoi la présidente de la CSN réplique que, peut-être, « on ne met pas suffisamment en valeur ce qu'on fait dans notre action quotidienne ».

Benoît Lévesque, sociologue et spécialiste du mouvement coopératif et de l'économie solidaire, qui dans ses travaux fréquente beaucoup le monde syndical, voit aussi la difficulté qui est sienne de « donner un sens à ses pratiques, qui me semblent plus intéressantes que son discours ». Selon lui, le syndicalisme québécois doit créer des liens et développer des solidarités avec les nouveaux mouvements sociaux. Il rappelle que durant les 30 glorieuses, les années d'après-guerre, les gouvernements sociaux-démocrates s'appuyaient essentiellement sur les syndicats pour adopter des législations sociales progressistes. Ce n'est plus le cas depuis 30 ans, alors que les syndicats ne sont plus seuls sur une patinoire où est apparue une pléthore de groupes et de mouvements. « Nous sommes à un moment stratégique, des choses sont possibles », estime M. Lévesque, qui ajoute cependant qu'on ne peut passer à côté de la démocratie. « Les avancées mêmes de la démocratie, dit-il, auxquelles nous sommes toujours attachés, dictent que nous trouvions les nouvelles solutions qui s'imposent en suivant un rythme et des voies tracées par la vie démocratique et ses exigences. » Le chantier ouvert il y a un an s'inscrit donc dans la grande tradition réformiste des démocraties occidentales, ce qui amène forcément la négociation de compromis entre les divers groupes actifs dans la société.

Michel Doré, sociologue et conseiller syndical durant 30 ans à la CSN, à la recherche et à la formation, déplore lui aussi que « ni le mouvement syndical ni les groupes populaires ne puissent déboucher sur une action politique susceptible de porter des changements ». Il dit constater que, par-delà les enjeux du monde du travail, la pensée de gauche est en crise, et pas seulement dans le monde syndical. Le politique aussi est atteint. « Même le PQ n'ose plus employer l'expression "social-démocratie", observe-t-il. Il ajoute que la population doit se rendre compte que le mouvement syndical et les mouvements sociaux travaillent ensemble pour instaurer un système plus juste, plus démocratique. Il souhaite même que le colloque soit l'occasion de donner un nouvel élan à cette réflexion.

Photo : Michel Giroux

Michel Doré

Le rôle et la place de l'État

Les sociétés occidentales ont connu des transformations qui ont remis en question le rôle d'un État qu'on a qualifié de « providence » durant quelques décennies. Alors que le néolibéralisme clame que l'État devrait se contenter d'une place congrue, Claudette Carbonneau soutient que « l'État est là pour assurer une régulation, pour imposer, pour exiger. C'est l'État qui doit être le chef d'orchestre du développement économique et social ».

« Les mouvements et les partis politiques préoccupés autant par le progrès social que par le développement économique doivent accepter de débattre, d'explorer, de proposer. »

Photo : Alain Chagnon

Robert Laplante

▶ Pour Marilyse Lapierre, professeure de philosophie au collège Ahuntsic et ex-conseillère au programme du Parti québécois, si le rôle de l'État s'est transformé, il n'en demeure pas moins au centre d'un projet de société où le bien commun serait la préoccupation première. « Qu'on l'appelle solidaire, stratège, partenaire ou autre, il m'apparaît clair que l'État doit être appelé à occuper une place prépondérante dans l'organisation de la société », affirme-t-elle.

Elle n'est d'ailleurs pas la seule à déplorer l'absence de lieux de concertation où les divers acteurs sociaux peuvent établir les compromis nécessaires à un fonctionnement reposant sur la démocratie. Claudette Carbonneau affirme qu'elle serait partante pour la mise sur pied d'un Conseil économique qui réunirait les intervenants engagés dans le développement du Québec. Benoît Lévesque dit constater que les médias ont tendance à faire croire que « débattre, c'est dangereux ». Ou encore que c'est une perte de temps, ajoute Robert Laplante qui accuse de son côté « de puissants lobbys qui s'activent dans une pratique délibérée de sabotage du dialogue social ». Là-dessus, la présidente de la centrale rappelle que le dernier budget Bachand fait disparaître nombre de lieux où se pratique une concertation minimale, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre et le Conseil permanent de la jeunesse, par exemple. À ce sujet, le groupe, sous la signature de Benoît Lévesque a dénoncé en mars dans *Le Devoir* le budget Bachand, affirmant qu'il se situait « en rupture avec la social-démocratie québécoise » et l'accusant de « répondre aux demandes des gens d'affaires et des lucides qui leur font écho ».

Débattre, explorer, proposer

La démarche entreprise pour renouveler la social-démocratie au Québec doit être prise en compte autant par les acteurs sociaux organisés de longue date, comme les syndicats, que par les nouveaux groupes émergents mobilisés par exemple dans le développement durable, l'altermondialisation et l'écologie. De même, les mouvements et les partis politiques préoccupés autant par le progrès social que par le développement économique doivent accepter de débattre, d'explorer, de proposer.

Photo : Michel Giroux

Marilyse Lapierre

Colloque sur le renouvellement de la social-démocratie au Québec

26 (soirée) et 27 novembre
Université du Québec à Montréal,
studio Alfred-Laliberté
Inscription : 50 $ et 20 $ pour les étudiants,
les chômeurs et les retraités
Ce coût inclut le repas du samedi et les breuvages aux pauses.

S'inscrire au
www.IREC.net
Ou à IREC
1030, rue Beaubien Est
Montréal, Québec
H2S 1T4

L'urgence d'un projet politique renouvelé

par Jessica Nadeau

La social-démocratie n'est-elle qu'une addition de réformes progressistes ou représente-t-elle un véritable projet fédérateur ? Qui ont été, ici et ailleurs, les porteurs historiques de ce courant politique ? Et puisqu'on la déclare malade, qui devrait-on maintenant appeler à son chevet au Québec ? Diagnostic d'un groupe de réflexion.

La social-démocratie est en panne au Québec, estime le syndicaliste Gérald Larose. Et il y a urgence de la repenser, car « le modèle dominant de développement nous conduit à une multiplication de crises, lesquelles nous mènent collectivement dans un mur. » Il tente de repenser la social-démocratie afin de lui donner un second souffle et d'offrir aux Québécoises et aux Québécois un nouveau projet de société autour duquel tous pourront se rallier.

Photo : Alain Chagnon

Gérald Larose

« Je pense qu'on est en panne et que, prétextant la difficulté des finances publiques, le gouvernement est passé à l'offensive pour défaire des morceaux importants des politiques sociales-démocrates que nous nous étions données. Dans ce contexte déstabilisant et déstabilisé, combiné à un contexte de crise du modèle économique dominant, je crois que les mouvements sociaux et les tenants des politiques sociales sont en mesure aujourd'hui d'accélérer la réflexion et de faire des débats autour de propositions qui soient plus cohérentes et plus pertinentes pour la population québécoise. »

Chacun a sa définition de la social-démocratie. Pour Gérald Larose, elle s'articule d'abord et avant tout autour des mouvements sociaux.

Pour Yves Vaillancourt, professeur titulaire à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal et auteur de plusieurs ouvrages sur les politiques sociales au Québec et au Canada, c'est, entre autres choses, la « valorisation de politiques sociales et économiques inclusives [...] qui visent la redistribution de la richesse à l'intérieur de la société. »

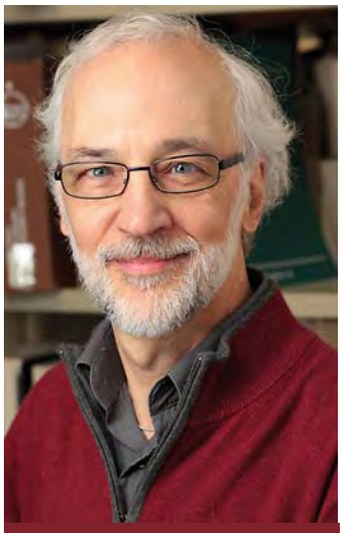

Louis Côté

De son côté, Louis Côté, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP), estime que c'est tout simplement « le vieil idéal socialiste conjugué avec l'idéal démocratique ».

La richesse collective

Tous s'entendent sur un certain nombre de caractéristiques ou de valeurs qui définissent, au plan historique, la social-démocratie.

« La première valeur, c'est la question de partage et de solidarité qui repose sur le principe que les plus riches peuvent s'enrichir, mais pour autant que les plus pauvres en profitent », explique Louis Côté.

Selon ce principe, personne ne peut prétendre être propriétaire de la richesse qu'il a produite puisque les outils et les moyens qui permettent de développer cette richesse sont le fruit du travail de toute la société.

L'État : générateur de bien commun

Pour les tenants de la social-démocratie renouvelée, ni le socialisme, ni le communisme, ni le libéralisme, ni le capitalisme n'ont réussi à mener la société vers un monde plus juste et plus égalitaire. C'est pourquoi ils se tournent vers la social-démocratie, parfait exemple de compromis.

« La social-démocratie, c'est le seul projet qui sort du dernier siècle qui nous paraît réaliste et plausible, affirme Joseph-Yvon Thériault, professeur de sociologie et titulaire de la chaire de recherche du Canada en mondialisation citoyenne et démocratie à l'UQAM.

« Mais en choisissant le mot social-démocratie, on admet qu'il faut s'inscrire dans une certaine continuité. Il ne faut pas avoir peur de maintenir certaines formes d'acquis, une certaine tradition politique. »

« La participation citoyenne, globalement, est très active. Mais sa faiblesse, c'est qu'elle n'est pas regroupée. »

Selon lui, il faut revaloriser les instances politiques que la société a eu tendance à délaisser depuis les années 80 au nom du libéralisme, de l'individualisme ou de l'action publique. La seule société civile ne peut mener au renouvellement de la social-démocratie puisque chacun défend des intérêts particuliers. Il faut donc des instances politiques qui agissent pour « transformer en bien commun les multiples demandes issues de la société. »

Mais l'État régulateur, générateur de bien commun, doit néanmoins faire une place importante à la société civile et montrer une ouverture pour négocier avec tous ces acteurs. C'est ce que Yves Vaillancourt appelle la « co-construction » des politiques publiques.

« Dans la social-démocratie renouvelée, les conflits et les débats sont en quelque sorte travaillés à partir de la négociation de compromis qui sont durables et institutionnalisés. Ça suppose qu'il y ait, du côté des élus politiques, une contribution pour animer le débat et, du côté de la société civile, des leaders qui soient capables de faire des compromis pour aller avec l'intérêt général. »

L'incroyable pouvoir des mouvements sociaux

Néanmoins, il ne peut y avoir de production de politiques cohérentes à gauche sans une implication et une mobilisation des principaux acteurs du changement social que sont les mouvements sociaux, précise Gérald Larose.

« Ils ont un rôle déterminant. Les mouvements sociaux, les syndicats, les organisations qui travaillent sur le terrain à développer une économie sociale, les regroupements de femmes, les associations de développement local et régional, ceux qui repensent l'agriculture, les groupes environnementaux, et j'en passe, ce sont eux les forces vives et concrètes de la société. »

Selon lui, ceux qui affirment que la participation citoyenne s'effrite au Québec font fausse route. « La participation citoyenne, globalement, est très active, affirme l'ancien président de la CSN. Mais sa faiblesse, c'est qu'elle n'est pas regroupée. C'est pour cela qu'il y a un chantier sur le renouvellement de la social-démocratie : il faut trouver une façon d'additionner nos forces pour que globalement on puisse avoir une influence sur la production de la décision publique, sur la décision politique. »

Gérald Larose croit que, si les mouvements sociaux s'y mettent, ils peuvent avoir un réel impact. Et même s'il n'y a pas de garanties, il croit encore aux bonnes vieilles pratiques. « Moi, je suis assez vieux pour avoir constaté, au cours de l'histoire, que les mouvements sociaux ont formidablement influencé l'instauration de politiques publiques. »

Il donne en exemple la politique de garde et les centres de la petite enfance, résultat d'une mobilisation systématique des femmes depuis le début des année 70. Il se souvient comment cela a commencé, paroisse par paroisse, quartier par quartier, des garderies créées « à bouts de bras » et d'un réseau qui s'est finalement mis en place au milieu des années 90 avec la politique de garde du Québec.

Photo : Alain Chagnon

Yves Vaillancourt

Le paradoxe du Québec

Et les centres de la petite enfance ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres de politiques sociales-démocrates adoptées depuis la Révolution tranquille, constate Yves Vaillancourt de l'UQAM, et ce, même s'il n'y a jamais eu de gouvernement social-démocrate officiel comme c'est le cas au Canada.

« Au Québec, le paradoxe c'est qu'on peut repérer, au cours des 50 dernières années et sous différents gouvernements, des initiatives prises dans le domaine des politiques sociales et des politiques socio-économiques qui relèvent de la social-démocratie, même si on n'a jamais eu de gouvernement qui s'en soit réclamé au moment où il prenait ces initiatives. »

« Nos sociétés sont en train de perdre leur capacité d'agir sur le lien social et de créer de la solidarité. »

Louis Côté de l'ENAP abonde dans le même sens. « Ce qui est remarquable, c'est qu'au Québec, on est allé vers une social-démocratie de façon très pragmatique, sans nécessairement nommer les choses au plan idéologique. » Cette façon de procéder a ses avantages, mais l'absence d'institutionnalisation la rend fragile, plus vulnérable, estime le professeur. « Le contrat social sur lequel ça repose est un peu flou, mais il est là », se console-t-il.

Remplacer les vieilles solidarités

Le Québec est donc toujours social-démocrate dans ses pratiques, et ce, malgré la dominance des politiques néolibérales qui ont sévi au cours des deux dernières décennies. Mais on commence à reculer un peu, à perdre des morceaux, petit à petit, et c'est pourquoi il devient urgent de repenser la social-démocratie, estiment les quatre hommes.

« Au cours des 20 dernières années, les gouvernements ont délaissé les interventions publiques et les mesures sociales, on s'est intéressé à libéraliser les marchés et à organiser la société autour de chartes et non plus de politiques sociales, constate Joseph-Yvon Thériault. Or on s'aperçoit que cela a créé de nouvelles inégalités et un manque de solidarité. Il y a donc urgence dans le sens où on réalise que nos sociétés sont en train de perdre leur capacité d'agir sur le lien social et de créer de la solidarité. »

Par ailleurs, il faut adapter les politiques sociales-démocrates québécoises au nouveau contexte, soutient le sociologue. Le tissu social s'est transformé, les mouvements populaires aussi, bref les temps changent.

« La société civile apparaît aujourd'hui comme étant plus une cacophonie, beaucoup plus qu'elle ne pouvait l'être dans les années 50 où elle était particulièrement organisée autour du travail et des syndicats. On a d'autant plus besoin de réfléchir pour trouver comment réarticuler ces différentes manifestations... »

Comment y arriver

Repenser la social-démocratie, oui, mais comment ? La question est large et les réponses sont encore floues.

« On ne sait pas exactement quelles seraient les nouvelles formes de solidarité, ce que l'on sait, c'est que ça nous paraît urgent de les penser et d'en discuter, répond Joseph-Yvon Thériault. On sait qu'il faut désormais des interventions sur le front de l'environnement. Il faut aussi tenir compte du fait que le travail est moins central dans la définition même de l'identité des gens. Et du fait que l'État ne peut pas s'occuper de tout. Il faut donc cibler les débats sur les obligations, les grands enjeux : la santé, le vieillissement de la population, la petite enfance. On n'a pas encore toutes les réponses, mais on pense qu'il est important d'en discuter au sein d'un chantier avant d'en faire un projet politique particulier. »

Le renouvellement de la social-démocratie s'inscrit dans une mouvance mondiale et les grands penseurs du chantier tentent de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en Europe, notamment dans les pays scandinaves qui ont revu, au début des années 2000, l'ensemble de leurs politiques pour les moderniser.

« Ça a donné naissance à des choses comme la flex-sécurité, explique Louis Côté. Il s'agit d'un nouveau contrat social qui donne la possibilité aux entreprises de fermer des postes plus facilement, mais qui offre en retour des conditions permettant aux travailleuses et aux travailleurs d'absorber les contrecoups en garantissant un niveau salarial et en offrant des appuis plus importants pour développer de nouvelles compétences et retrouver de l'emploi. »

Photo : Alain Chagnon

Joseph-Yvon Thériault

Yves Vaillancourt, lui, s'intéresse davantage à l'Amérique latine et plus spécifiquement à l'Équateur, où il y a un brassage économique et politique qui va dans le sens de la social-démocratie renouvelée même si elle n'en porte pas le nom.

« L'essentiel pour moi, c'est de contrer ce qui pourrait être une réflexion un peu égoïste sur la social-démocratie renouvelée dans laquelle les pays du Nord s'occuperaient uniquement d'eux-mêmes et oublieraient les pays du Sud. Ce serait plus simple, mais ce serait désastreux. »

ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

UNE PROFESSION À RISQUE

Au Québec, ils sont quelque 16 000 éducatrices et éducateurs à accompagner des adolescents en mal de vivre et leurs familles ainsi que des jeunes et des moins jeunes aux prises avec la maladie mentale. Ils les écoutent, gagnent leur confiance, les prennent par la main et tentent de soulager leur quotidien et de les mener vers une réadaptation.

par Jessica Nadeau

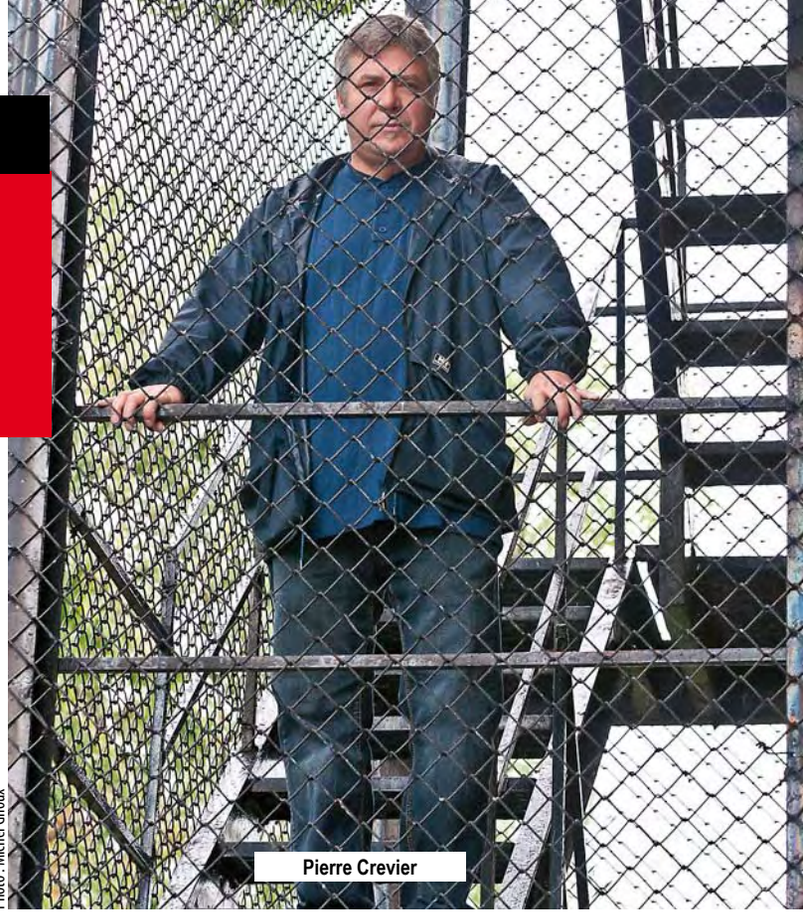

Photo : Michel Giroux

Pierre Crevier

« Un éducateur, c'est une drôle de bibitte qui partage le quotidien des gens dans un but de réadaptation », illustre Pierre Crevier, éducateur au centre jeunesse Laval.

« Il n'y a pas de recette miracle, mais le secret selon moi, c'est l'amour, avoue Manon Beauvais, éducatrice depuis 27 ans au centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major à Montréal. Il faut aimer ce qu'on fait, mais il faut surtout aimer nos gens. Il faut vouloir les amener un peu plus loin. »

Pour Laurier Goulet, vice-président responsable du secteur des techniciennes, techniciens et professionnel-les de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) « les éducateurs et les éducatrices sont un maillon très important dans la chaîne de dispensation de services. »

Plusieurs d'entre eux ont fait une technique en éducation spécialisée au cégep et portent le titre d'éducateur spécialisé. D'autres ont des formations postsecondaires, des DEC, des BAC voire des maîtrises; mais n'ayant pas fait la technique en éducation spécialisée, ils ne sont pas reconnus comme les précédents. Enfin, il y a celles et ceux embauchés dans les années 70 qui avaient une 11e année qui ont appris sur le terrain et quittent progressivement pour la retraite.

Photo : Alain Chagnon

Laurier Goulet

Répartition du travail

Parmi ceux qui exercent au Québec, la majorité le fait avec des jeunes en difficulté dans les centres jeunesse. Ils représentent, selon Laurier Goulet, quelque 45 % des éducateurs sur le terrain.

Un autre 40 % œuvre dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) ou en troubles envahissants du développement (TED). « Ces éducateurs ne travaillent pas uniquement avec des jeunes, mais avec des gens de tous âges, précise-t-il. Leur rôle reste sensiblement le même que pour les éducateurs en centres jeunesse, c'est-à-dire qu'ils doivent appliquer les plans d'intervention avec les bénéficiaires, faire le suivi et les accompagner dans le quotidien. »

On retrouve également des éducateurs spécialisés dans les centres de la petite enfance (CPE) de même que dans les milieux scolaires, puisque les commissions scolaires en engagent de plus en plus pour travailler avec les jeunes. Au point que ça devient presque un problème, constate Laurier Goulet.

« Comme le travail est de plus en plus difficile dans les centres jeunesse et dans les CRDI, il y a beaucoup d'éducatrices et d'éducateurs qui quittent le réseau de la santé pour celui de l'éducation. C'est moins *heavy* de travailler avec des jeunes dans des polyvalentes qu'avec ceux des centres jeunesse ou avec des gens souffrant de déficience intellectuelle en centre de réadaptation. »

Faire face à la violence

Les éducateurs doivent faire face à de nombreux défis, que ce soit pour gagner la confiance et le respect des jeunes, les écouter, les comprendre, traduire leurs maux intérieurs, faire appliquer un plan d'intervention, etc.

Cela est sans compter les horaires atypiques, les quarts de travail de jour, de soir, de week-end, et ce, quel que soit le nombre d'années d'ancienneté.

Mais le principal défi auquel ils doivent faire face est sans doute la violence. Qu'elle soit verbale, physique ou psychologique, ils y sont exposés à tout moment.

« Dans des centres jeunesse et dans les CRDI, la proximité avec la clientèle est très directe, rappelle Laurier Goulet. Les éducateurs travaillent avec des personnes qui ont des problèmes de comportement ou qui souffrent de déficience intellectuelle. Ils sont donc exposés à des actes, à des gestes et à des propos violents. Il y a des éducateurs qui se font frapper, qui se font lancer des objets, qui reçoivent des crachats... »

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Un sondage, réalisé en mars dernier par le regroupement des syndicats des éducateurs CSN, révélait qu'un éducateur sur deux travaillant dans les centres jeunesse avait été victime de violence physique de la part des jeunes. Et ce, en moyenne une fois par semaine.

Les éducateurs subissent de la violence physique, mais aussi psychologique, peut-on lire dans le document. La quasi-totalité des éducateurs sondés (92 %) a dit avoir été victime de violences psychologiques ayant trait à leur intégrité physique, comme des menaces, des insultes à connotation sexuelle, et ce, en moyenne quatre fois par semaine.

Photo : Joranchez, iStockPhoto

Un climat explosif

Quoiqu'alarmantes, ces statistiques ne surprennent pas Pierre Crevier qui travaille comme intervenant depuis 23 ans.

« L'été dernier, une intervenante a reçu un cocktail Molotov sur son véhicule, se rappelle-t-il. Un autre aussi s'est fait braquer un fusil entre les deux yeux. Il y a toutes sortes d'objets qui circulent dans le centre. On a eu, à un certain moment, un commerce de pied-de-biche qui se faisait par nos jeunes. Et la drogue, en veux-tu, en v'la, pas à peu près. Et on ne parle pas de petites drogues, on parle de drogues dures, de crack. Ça fait en sorte qu'on a un climat assez explosif. »

Des exemples, Pierre Crevier peut en relater beaucoup. Comme cette intervenante qui s'est retrouvée à l'hôpital après s'être fait battre par un jeune. Ce sont deux autres jeunes qui étaient intervenus pour l'aider.

Le problème, raconte-t-il, c'est que toute cette violence est étouffée. Et les incidents dont il entend parler au syndicat lui sont trop souvent rapportés une semaine, voire un mois après qu'ils soient survenus, lors de conversations de couloir.

Violence et déficience intellectuelle

La situation n'est pas plus facile dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI). Éducatrice au centre Gabrielle-Major à Montréal, Manon Beauvais a toujours eu la réputation d'être « quelqu'un qui ne se fait pas agresser ». Ça lui est arrivée une seule fois dans sa carrière. Et pourtant, elle en a vu et entendu des histoires !

« Les éducateurs reçoivent des menaces de mort, ils sont victimes d'agressions physiques, ils reçoivent des coups de pieds, des coups de poing. On s'entend qu'on fait affaire avec des bénéficiaires adultes, des fois ce sont des gars qui font 6 pieds 4 pouces. Quand tu leur dis qu'ils ne peuvent pas sortir le soir, l'agressivité peut monter rapidement. »

C'est parfois des moments d'inattention de la part des éducateurs ou de la folie pure. Comme cette femme assise qui, lorsqu'elle s'est approchée d'elle, lui a pincé un sein au point de lui ouvrir la peau. « C'est de la déficience profonde. On peut se demander pourquoi, mais il n'y a pas vraiment de réponse. C'est ce qu'elle fait : elle pince. »

Les éducateurs doivent faire face à de nombreux défis, que ce soit pour gagner la confiance et le respect des jeunes, les écouter, les comprendre, traduire leurs maux intérieurs, faire appliquer un plan d'intervention...

▶ Et ce n'est pas nouveau. Manon Beauvais raconte comment une éducatrice a eu l'utérus fissuré à la suite d'un coup de pied. « C'était il y a 27 ans ! Alors, ce n'est pas d'aujourd'hui que la violence fait partie de notre quotidien dans les CRDI. »

Reconnaissance des risques

Jusqu'à tout récemment, le système ne reconnaissait pas les dangers associés à ce métier ou, disons, la gravité des incidents. Mais la CSN a réussi, après 15 ans de revendications, à faire admettre au ministère de la Santé et des Services sociaux et au comité patronal de négociation l'existence de la dangerosité à travailler dans les centres jeunesse et les CRDI et que des gens étaient victimes de violence de la part de la clientèle dans les milieux de travail.

« Ça fait longtemps que nous revendiquions cela et il n'y avait pas d'ouverture, mais enfin, ils l'ont reconnu, et de façon significative », explique Laurier Goulet, qui se réjouit de voir que la dernière négociation a porté fruit. En effet, quelque huit millions de dollars par année ont été débloqués pour élaborer des moyens d'attraction et de rétention pour l'ensemble des salarié-es du réseau travaillant auprès de personnes présentant des troubles graves de comportement.

Un comité paritaire intersyndical a pour mandat de déterminer quelle forme prendront ces mesures. « Nous hésitons entre la prime ou le congé, mais les éducateurs nous ont dit que ce n'est pas tant d'argent dont ils ont besoin comme de la possibilité d'aller prendre l'air quelques jours de plus par année pour décompresser. C'est donc sur cet aspect que se feront nos représentations avec la partie patronale. »

Devant de tels risques et de tels événements de violence, il n'est pas étonnant de voir que plusieurs quittent la profession. C'est même devenu un problème. Au point où une table nationale de planification de la main-d'œuvre a dû être mise sur pied.

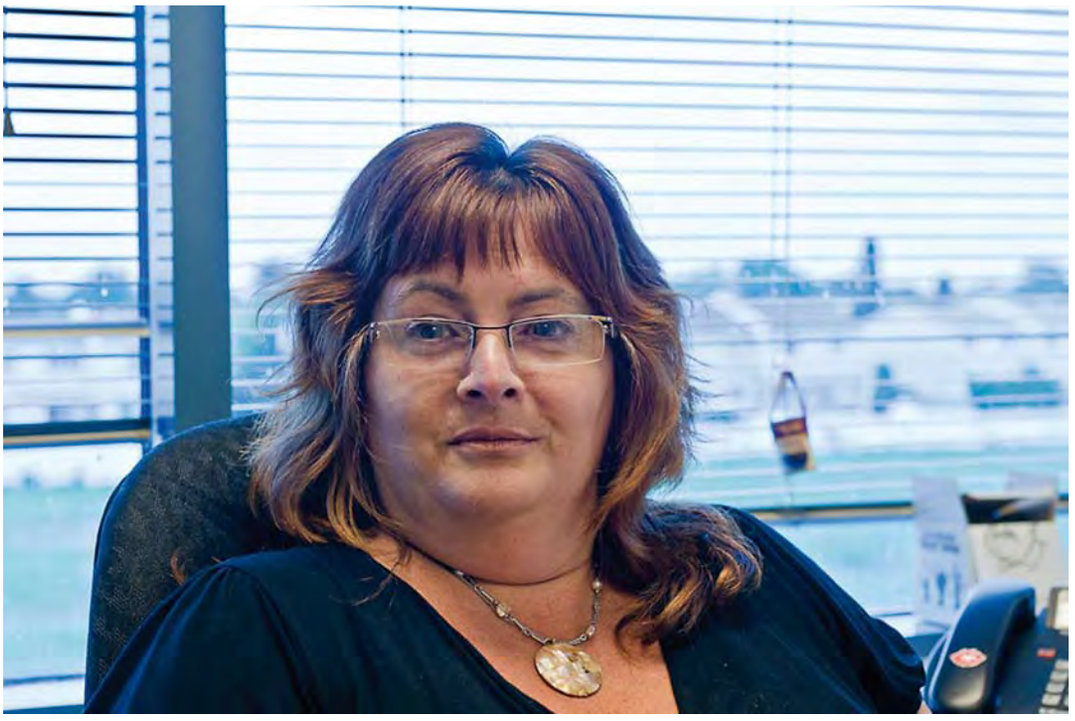

Photo : Michel Giroux

Manon Beauvais

« Ce qu'on constate, c'est qu'il y a 40 % des éducateurs qui abandonnent le réseau avant d'avoir 30 ans, déplore Laurier Goulet. Ils quittent pour aller travailler dans des CPE, en milieu scolaire ou ailleurs, parce qu'ils trouvent le travail trop difficile et les risques trop élevés. C'est un choc pour eux. Les éducateurs expérimentés savent c'est quoi de travailler dans le milieu, mais pour les jeunes qui arrivent, c'est souvent la désillusion. »

Espoir

Manon Beauvais dit souvent à la blague qu'elle n'est pas une bonne éducatrice parce qu'au bout de 27 ans, elle n'a pas guéri un seul de ses patients. Mais elle les a aimés et elle a tenté, de son mieux, de faciliter leur quotidien et de les rendre heureux.

« C'est difficile de ne pas se laisser envahir et de continuer à être motivé, parce que c'est vraiment dur, avoue-t-elle. C'est difficile de garder un équilibre dans sa vie personnelle tout en conservant la flamme. »

Le métier est rude, éprouvant, usant

Mais malgré les horaires, les difficultés, les coups et les menaces, le métier est aussi rempli de petits miracles qui remplissent de fierté et émeuvent.

« Ce qui fait que l'on continue, c'est le succès d'un jeune auquel on ne s'attendait pas, raconte Pierre Crevier. C'est de voir la transformation qui peut se faire à partir du moment où il décide de se prendre en main. Et quand tu vois cela, ça procure le plus beau des sentiments. »

« Ce qui fait que l'on continue, c'est le succès d'un jeune auquel on ne s'attendait pas. »

Budget québécois 2010-2011

Illustration : Reno

Avec son budget 2010-2011, le gouvernement de Jean Charest marque une rupture du pacte social et se fait le fossoyeur des valeurs fondamentales à la base du Québec moderne selon une analyse de la CSN, qui appelle à une importante mobilisation pour contrer ce qu'elle estime être une entreprise de démolition.

par Marilou Séguin

« Jamais nous n'accepterons de voir ainsi renier et mettre à mal les choix de société les plus chers à la population en matière de services publics, la capacité d'agir de l'État et la progressivité de notre système fiscal. Une longue lutte s'annonce et nous travaillerons d'arrache-pied à informer, mobiliser et développer les alliances les plus larges et solides possible », a déclaré la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, lors du conseil confédéral qui s'est déroulé au palais des congrès de Montréal au mois de juin.

Réalisée par la CSN, l'analyse du budget Bachand intitulée *Se donner le Québec qu'on veut* dénonce la décision du gouvernement d'avoir davantage recours à des taxes et à des tarifs régressifs, de réduire fortement la croissance des dépenses de programmes dans le but de retrouver l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et de réduire le fardeau de la dette à long terme.

Ce faisant, « le gouvernement s'éloigne des valeurs et des principes qui sont au centre de l'action de l'État québécois depuis des décennies », a mentionné le trésorier de la CSN, Pierre Patry, lors de sa présentation au conseil confédéral.

Changement de cap radical

Pour la centrale syndicale, le gouvernement profite de la crise économique pour effectuer un virage à droite et forcer une redéfinition de l'État québécois. « Ce dernier budget reprend plusieurs recommandations provenant des rapports Montmarquette, Castonguay et du *Pacte pour le financement concurrentiel des universités* des lucides, sans aucune consultation publique, comme si ces mesures avaient l'assentiment des citoyennes et des citoyens », a déploré M^me^ Carbonneau.

Pour la CSN, l'échéancier établi par le gouvernement pour un retour à l'équilibre budgétaire est trop court. « Il se prive de précieuses marges de manœuvre qui lui auraient permis d'assurer une meilleure transition entre l'épisode de crise et la reprise économique », a affirmé M. Patry.

Fiscalité de moins en moins progressive

La CSN reproche au gouvernement de ne pas miser sur l'impôt en ce qui concerne les revenus budgétaires. Une source de revenus dont la principale qualité, selon la centrale syndicale, est de prendre en compte la capacité de payer des contribuables.

« Le gouvernement opte plutôt pour des modes de financement régressifs comme les taxes et les tarifs. Ainsi, le régime fiscal québécois devient de moins en moins progressif », a indiqué M. Patry.

Même si le gouvernement se targue de protéger les plus démunis de l'impact des hausses de taxes et de tarifs, cette protection disparaît à des seuils de revenu qui sont encore faibles et n'empêche pas la classe moyenne de « passer à la caisse ».

« Le choix du gouvernement aura pour effet d'appauvrir la classe moyenne, a affirmé M. Patry. La majorité des contribuables crouleront sous des mesures hautement régressives, alors que les particuliers les plus fortunés et les entreprises seront pratiquement épargnés, ce qui accroîtra l'inégalité des revenus. C'est un changement de cap majeur pour le Québec. »

Photo : Alain Chagnon

Pierre Patry, trésorier de la CSN, lors de la présentation de l'analyse du budget au conseil confédéral de juin dernier.

Changements majeurs en santé

La CSN trouve injuste l'introduction d'une nouvelle contribution en santé qui sera de 25 $ en 2010, de 100 $ en 2011 et de 200 $ par la suite, puisque contrairement à l'impôt, elle ne tient pas compte de la capacité de payer de chacun.

« Toute une conception de la justice sociale et du rôle de l'État dans la redistribution de la richesse que cette logique qui impose une contribution uniforme de 200 $ par personne, aussi bien à ceux qui, en 2012, gagneront 15 000 $ qu'à ceux qui en gagneront 200 000 $, », a dit M. Patry.

Pour la CSN, il ne faut pas hésiter à qualifier de « contre-révolution » ce que le ministre Raymond Bachand présente comme une solution pour faire avancer le Québec.

Coups durs pour les citoyens-contribuables

Pour la centrale syndicale, l'approche du gouvernement, qui affirme soutenir 62 % de l'effort du retour à l'équilibre budgétaire contre 38 % pour les particuliers et les entreprises, est trompeuse.

« Cette distinction entre la part des contribuables et celle du gouvernement est fallacieuse, puisque les compressions dans les services publics et les programmes sociaux ne manqueront pas d'avoir un impact négatif sur les citoyens-contribuables et doublement sur ceux qui travaillent dans les secteurs public et parapublic québécois », a souligné M. Patry.

Une pente dangereuse

Réprouvant les « compressions catastrophiques » présentes dans le budget, la CSN dénonce l'idée de sabrer les dépenses administratives, notamment par l'attrition.

« Il est révoltant de constater une telle méconnaissance de l'apport crucial d'une catégorie entière de personnel au fonctionnement de ces réseaux, dont la majorité est d'ailleurs composée de femmes, d'ajouter M. Patry. Comme si la gestion de l'inscription des élèves, des dossiers médicaux ou du transport scolaire n'était pas au cœur des services publics. »

La restructuration des organismes gouvernementaux, qui a pour conséquence des coupes dans une trentaine d'organismes consultatifs, est aussi désapprouvée par la centrale syndicale. « L'ombre des années noires de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest semble de nouveau vouloir se profiler », dit M. Patry.

La CSN attaque aussi l'idée de hausser les droits de scolarité à compter de l'automne 2012, jugeant encore une fois que ce sont les gens les moins fortunés qui seront davantage touchés.

« En choisissant de s'acharner sur la réduction de la dette sous le fallacieux prétexte de laisser une comptabilité en ordre à nos enfants tout en charcutant les programmes sociaux et les services publics, c'est plutôt un piètre héritage que nous léguons aux générations futures », affirme la CSN.

La riposte s'organise

Estimant que le budget Bachand est une attaque qui ne peut rester sans réponse, la CSN appelle à une large mobilisation pour « stopper la démolition ». L'organisation de la riposte se poursuivra cet automne avec la mise en place des principaux jalons d'un plan d'action sur le dossier des finances publiques.

« La bataille à livrer est costaude, a soutenu M^me^ Carbonneau. Puisque plusieurs mesures sont différées dans le temps, il faudra jouer de stratégies, de finesse et affirmer l'importance de l'unité la plus large possible. »

Agences de placement

Une loi pour protéger les travailleurs

Laissées libres comme l'air, les agences de placement ont fait de bonnes affaires depuis dix ans, mais les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses ont périclité. Si l'on veut endiguer le problème, le gouvernement du Québec doit adopter une loi pour encadrer ce milieu, soutient la CSN.

par Valérie Dufour

« Le recours aux agences de placement est devenu une manière normale de procéder pour de nombreux employeurs du secteur privé comme du secteur public, du secteur manufacturier ou du secteur des services. Tels des parasites, ces entreprises se nourrissent des difficultés de recrutement tout en contribuant à leur aggravation », a soutenu la secrétaire générale de la CSN, Lise Poulin. Lors de son conseil confédéral de juin dernier, la CSN a présenté la proposition adoptée par les membres lors de son 62e Congrès. Ses revendications sont simples : il faut encadrer légalement les bureaux privés de placement afin de protéger leurs employé-es, car ceux-ci sont vulnérables.

Des revenus de 9,2 milliards par an

Depuis une dizaine d'années, l'industrie canadienne des agences de placement — qui fournissent sur demande du personnel aux entreprises — a vu ses revenus bondir de 80 %, si bien que son chiffre d'affaires s'établissait à 9,2 milliards de dollars en 2008. Uniquement au Québec, on retrouve 1262 de ces agences et elles cumulent des revenus de 1,2 milliard de dollars.

« Cette industrie a largement profité de la déréglementation du marché du travail qui s'est imposée dans l'ensemble des pays industrialisés. (...) Elle a aussi bénéficié des stratégies d'entreprises qui, devant une concurrence accrue, ont misé sur l'impartition et la flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre », a souligné Mme Poulin.

La nature de l'aide fournie par ces compagnies s'est également transformée au fil du temps. Au départ, on faisait appel à cette main-d'œuvre de remplacement pour de l'aide temporaire, mais cette aide temporaire s'est rapidement transformée en remplacements à long terme. « Dans ce contexte, l'agence est utilisée pour réduire la masse salariale de l'entreprise cliente, la travailleuse ou le travailleur provenant d'une agence se voyant attribuer un salaire moindre », a noté la secrétaire générale.

S'inspirer de ce qui se fait ailleurs

La CSN croit que la législation québécoise pourrait s'inspirer de ce qui se fait à l'étranger pour établir des règles législatives claires qui protégeraient les travailleurs de cette industrie. Il en va ainsi de la convention 181 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce texte reconnaît le rôle que jouent les agences privées dans le milieu du travail, mais stipule que ce rôle vient avec la nécessité de prémunir les travailleurs de cette industrie contre les abus.

« Le Canada n'a pas ratifié cette convention. Nous devons la remettre à l'ordre du jour de la Chambre des communes à Ottawa », a précisé Lise Poulin.

Plus encore, le Québec pourrait regarder du côté de l'Ontario, qui vient d'adopter une nouvelle loi régissant les agences de placement. « Un employeur devrait en tout temps avoir le loisir d'offrir un emploi à un salarié affecté chez lui par une agence. De même, ce salarié d'agence devrait avoir le droit d'offrir ses services à un employeur client, et ce, sans aucune contrainte », indique-t-elle.

Photo : Alain Chagnon

Lise Poulin, secrétaire générale de la CSN

La CSN estime que le mouvement syndical a aussi son bout de chemin à faire pour mieux encadrer le recours aux agences dans les milieux syndiqués. Les conventions collectives doivent garantir à ces salarié-es d'agences les mêmes avantages et conditions de travail que s'ils avaient été embauchés par l'employeur. Ce dernier aura alors intérêt à recourir directement à l'embauche d'un tel salarié plutôt que d'assumer en plus la part de profit que l'agence lui facturera.

L'ACERS

À micro crédit, rêves illimités !

L'association communautaire d'emprunt de la Rive-Sud (ACERS) fêtera son dixième anniversaire en 2011. Sa mission, l'investissement socialement responsable. Son outil, le microcrédit. Son inspiration, le mouvement lancé par l'économiste et entrepreneur bengali Mohamed Yunus en 1976 qui, en réaction au refus des banques d'accorder des petits prêts à des individus, selon elles insolvables, a fondé la Grameen Bank[1].

Photos : Michel Giroux

Fiscaliste, évaluateur agréé, enseignante à la retraite, jeunes femmes ayant œuvré dans le crédit communautaire en Afrique, syndicaliste ou homme d'affaires, forment le conseil d'administration de l'ACERS.

par Roger Deslauriers

C'est en raison du désengagement des banques et des caisses à l'endroit des demandeurs de petits prêts que l'ACERS, et avant elle l'ACEM (l'association montréalaise), a vu le jour. Les besoins étaient criants, mais la réponse des institutions financières le plus souvent négative, nous rappelle Ginette Pelchat, présidente du conseil d'administration de l'association montérégienne. Considérés insolvables par les banques, de nombreux individus voyaient leur demande de soutien au démarrage de leur microentreprise tout aussi systématiquement refusée par nos caisses populaires. C'est Claude Béland, l'ancien président de Desjardins, qui l'a rappelé lors de la récente réunion provinciale du réseau du crédit communautaire[2] : « En refusant ce genre de prêt, les caisses manquent à leur mission. Le fondateur doit se retourner dans sa tombe, parce que c'est précisément en raison du refus des grandes banques de prêter à des gens qu'elles jugeaient insolvables que les caisses populaires sont nées à l'époque. »

« Les petits prêts pour le démarrage d'entreprise représentent un créneau à risque. Les institutions financières traditionnelles ne veulent plus s'y aventurer, préférant se concentrer sur des projets d'envergure. La femme qui veut ouvrir un salon de coiffure dans sa cuisine ou la jeune fille qui veut se lancer dans le dressage de chiens à domicile, ça n'exige pas de gros investissements, mais ça implique de fournir beaucoup d'accompagnement, ce qui ne les intéresse pas, constate Ginette Pelchat. Mais en Montérégie, les neuf caisses Desjardins nous ont récemment donné 10 000 $ pour gérer deux prêts à titre expérimental. Cela marque leur volonté d'établir des liens avec notre association et c'est encourageant. »

L'ACERS se démarque des institutions prêteuses classiques par le soutien et l'accompagnement qu'elle fournit à ses emprunteurs. C'est, en quelque sorte, sa marque de commerce et ce qui en explique la pertinence, au moins tout autant que les prêts qu'elle accorde. L'ACERS ne dispose, en 2010, que d'un fonds de 151 000 $ pour octroyer des prêts ne pouvant pas dépasser 5000 $ par individu. Ce fonds provient de dons, mais surtout de prêts sans intérêts que des individus ou des institutions lui consentent. L'autre source qui nourrit ce fonds c'est, bien sûr, le remboursement des emprunts par ceux qui en ont bénéficié. Ce volet n'est pas négligeable étant donné que les projets soutenus par l'ACERS sont, à 87 %, des succès. Pour assurer la réussite de son action, l'ACERS fonctionne en collaboration avec d'autres organisations, comme le Centre local de développement (CLD) qui, lui aussi, injecte des fonds et fournit de l'expertise. L'ACERS prête exclusivement aux personnes qui n'ont pas accès au crédit traditionnel. Cela explique que sa clientèle soit surtout composée de femmes, de jeunes et de nouveaux arrivants.

Le CCM–CSN appuie l'ACERS

Le Conseil central de la Montérégie a reçu, à son congrès du printemps dernier, la représentante de l'ACERS lors des questions de privilège. Le comité exécutif du conseil central prévoit demander aux syndicats de la région qui en ont les moyens d'appuyer l'ACERS par le biais de prêts sans intérêts.

1. La Grameen Bank accorde depuis 1976 de petits prêts aux plus pauvres afin de leur permettre de démarrer de petites entreprises et souvent de sortir de la misère. En 2006, Mohamed Yunus a obtenu le prix Nobel de la paix. La banque qu'il avait fondée avait alors accordé plus de 4 milliards de dollars en prêts à plus de 2,5 millions de petits emprunteurs.

2. Le réseau du crédit communautaire compte 23 associations réparties dans l'ensemble du Québec.

Isabelle Nantel et Bill

Quatre quenouilles et un cheval

« Je travaillais depuis quinze ans dans des centres équestres et la manière dont les patrons agissaient pour rentabiliser leur entreprise m'était devenue de plus en plus insupportable. Exiger des sommes supplémentaires pour la moindre demande d'un client était la norme : une couverture, 5 $, aider le maréchal, 5 $... Je voulais faire autrement et j'ai décidé, avec le soutien de mon *chum*, de démarrer mon propre centre pour offrir, entre autres, une approche différente pour l'initiation des gens au monde équestre. »

Isabelle Nantel a donc démissionné de son emploi pour se consacrer à la réalisation de son rêve. Côté connaissances professionnelles, pas de problème. Concernant les rapports chevaux-humains, elle est incollable. Mais pour les aspects financiers, c'était une autre histoire. « Dans ma tête, ça allait être super facile. J'allais demander des subventions et hop ! le tour allait être joué. » Elle doit rapidement retomber sur ses pieds et se tourner vers qui pourra lui apporter une aide concrète. La liste des programmes gouvernementaux y passe, le CLD de Saint-Jean aussi, puis l'ACERS. « C'est Cénidée (coordonnatrice à l'ACERS) qui m'a répondu. On s'est parlé pendant 45 minutes au téléphone et ce sont ces minutes qui ont relancé l'entreprise, alors que j'étais au bord du découragement. Pendant un an, elle m'a accompagnée et guidée dans la planification. Le prêt de 5000 $ de l'ACERS m'a aidée dans mon projet, mais l'appui, le soutien moral que j'y ai trouvé valent bien 10 fois ce montant. »

Ouvert en juin, après des travaux titanesques pour remettre terrain et bâtiments en état — famille et amis aidant — le centre équestre connaît déjà du succès. Les lieux loués par la petite entreprise familiale de Mont-Saint-Grégoire, le sont avec une promesse d'achat.

Marie-France Bergeron

De l'ombre à la lumière

« J'avais besoin de sous pour sortir de mon sous-sol qui était devenu beaucoup trop étroit pour continuer à y travailler. Lorsque j'ai trouvé mon nouveau local, il était, disons, dans un état de délabrement avancé. Le soutien de l'ACERS a été déterminant pour remettre le local en état. »

Cela a permis l'aménagement de deux ateliers d'art qui accueillent des étudiants dont l'âge varie entre 4 et 83 ans et qui viennent apprendre autant le dessin que la peinture, la sculpture que le faux vitrail ; de lieux d'entreposage du matériel des élèves pour leur faciliter la vie ; d'une partie boutique qui donne de la visibilité aux artisans de la région et permet la vente de matériel d'art. La boutique, c'est 900 pieds carrés de petits miracles. Marie-France Bergeron, qui ne se paie toujours pas un salaire toutes les semaines, ne rechigne pas à la tâche.

« Les arts et la culture, quand j'ai ouvert mon atelier dans le sous-sol de ma maison, ça n'avait pas beaucoup la cote à Lacolle. Mon concurrent, le seul d'ailleurs, c'était l'agriculture. L'artisanat avait une place, tradition rurale oblige, mais les beaux-arts et les arts décoratifs, non ! À force de travail et d'acharnement, on s'est fait une niche. Pour la première fois l'année dernière, le village d'à côté a participé aux Journées de la culture. Je crois que notre travail y est pour quelque chose. »

L'atelier répond, entre autres, à une demande qui n'était pas comblée : le goût des enfants pour l'art. Ici, pas de cours théorique, l'apprentissage se fait à 100 % par la pratique. Plus d'une quarantaine d'enfants fréquentent l'atelier chaque semaine, certains viennent de Saint-Jean-sur-Richelieu à 35 kilomètres de là.

Photo : Alain Décarie

Les syndicats atteignent leurs objectifs

Négociations dans le secteur public

par Jean-Pierre Larche

Une négociation, ce n'est jamais simple. Dans le secteur public, à cause du nombre de personnes en cause, du nombre d'acteurs, de la nature des services touchés et du double rôle de l'employeur qui porte aussi le chapeau de législateur, l'opération est des plus complexes et imprévisibles. Compte tenu de la conjoncture dans laquelle la dernière ronde de négociation des employé-es de l'État s'est déroulée, on peut dire que ceux-ci ont réussi un tour de force en obtenant de bonnes ententes, et ce, dans de courts délais. Si ces ententes ne règlent pas tous les problèmes, elles permettront aux salarié-es de souffler un peu et leur donneront une nouvelle base sur laquelle travailler à l'avenir.

Les pourparlers se sont enclenchés dans un climat économique défavorable, au cœur d'une débâcle financière mondiale et face à un gouvernement qui entendait donner à la lutte contre le déficit préséance sur toute autre considération. Partout dans le monde, cette crise a été invoquée pour justifier des attaques aux services publics, notamment des réductions et des gels de salaire aux employé-es de l'État. Rappelons que ce gouvernement, dirigé par Jean Charest, a matraqué son demi-million d'employé-es en décembre 2005 en adoptant des décrets. Cinq ans plus tard, même si les effets de ces décrets pesaient toujours sur le moral des troupes, les associations patronales dans les réseaux voulaient profiter de la ronde de négociation pour tenter d'imposer aux salarié-es de nombreux reculs.

Nos objectifs

Les objectifs que s'étaient donnés dès le départ les quatre fédérations CSN du secteur public se résument ainsi : retrouver leur droit de négocier bafoué par l'inique loi spéciale de décembre 2005, freiner la dégradation des salaires et des conditions de travail dans les grands réseaux ainsi que trouver des solutions aux pénuries de main-d'oeuvre. Cette ronde de négociation devait également mener à des solutions favorisant le maintien et l'amélioration des services à la population. Enfin, les syndicats souhaitaient convenir

La mise sur pied du front commun, fort de ses 475 000 membres, s'avérera un levier majeur pour les salarié-es en négociation.

de nouvelles conventions collectives dans les meilleurs délais, le décret venant à échéance le 31 mars 2010.

Les fédérations ont d'entrée de jeu fait un certain nombre de choix stratégiques qui se sont avérés judicieux pour l'atteinte de leurs objectifs. Premièrement, elles ont cerné quelques enjeux prioritaires. Chacune des fédérations a procédé à cet exercice au plan sectoriel. Concernant les enjeux pécuniaires, elles ont identifié deux cibles principales : la protection du pouvoir d'achat des salarié-es ainsi que la consolidation de leur régime de retraite.

Deuxièmement, les fédérations ont mandaté la CSN pour former un front commun avec les autres syndicats du secteur public. Enfin, elles se sont donné un calendrier stratégique visant des ententes pour le printemps 2010, date d'échéance du décret. En fait, les négociations n'ont véritablement commencé qu'après cette date. C'est tout de même un véritable tour de force d'en être arrivé à des ententes si rapidement dans un secteur où l'on est habitué de voir les négociations progresser beaucoup plus lentement et, parfois, traîner en longueur.

Photo : Michel Giroux

La manifestation monstre du 20 mars 2010 aura été un point marquant : pas moins de 75 000 personnes ont défilé dans les rues de Montréal.

Un front commun unique

La mise sur pied du front commun, fort de ses 475 000 membres, s'avérera un levier majeur pour les salarié-es en négociation. Non seulement aura-t-il tenu jusqu'au bout, mais la solidarité affichée par les organisations nationales aura été bruyamment répercutée dans tous les milieux de travail. Rappelons que les partenaires du front commun avaient d'abord signé un protocole de solidarité dans lequel ils s'engageaient à ne pas susciter de changements d'allégeance. Cela a eu un effet positif sur la mobilisation intersyndicale qui s'est mise en branle dès la rentrée 2009.

Cette mobilisation fut exemplaire. La manifestation monstre du 20 mars 2010 en aura été un point marquant : pas moins de 75 000 personnes ont défilé dans les rues de Montréal. Le gouvernement devait entendre notre message. Il a fini par l'entendre, mais il aura néanmoins fallu le répéter à plusieurs reprises et sur différents tons.

Pour les fédérations CSN, le contexte d'une négociation en front commun n'était pas une première ! La confédération a pu mettre à profit quelque 40 ans d'expérience en négociation coordonnée dans le secteur public pour favoriser un fonctionnement optimal au sein du front commun et pour dénouer les impasses. Par exemple, dans la santé et les services sociaux, devant une partie patronale particulièrement affamée, la CSN a proposé plusieurs voies de sortie, notamment une coordination plus serrée entre les diverses organisations et même la mise en place d'une coalition sectorielle. Le leadership de la CSN aura permis des déblocages entraînant la conclusion d'ententes satisfaisantes pour la plupart des syndicats de la santé.

Un calendrier stratégique visait des ententes pour le printemps 2010, date d'échéance du décret de 2005.

Un dénouement satisfaisant

Au final, les syndicats atteignent une bonne partie de leur objectif salarial. Les augmentations sur les 5 prochaines années seront au minimum de 6 % et pourraient atteindre jusqu'à 10,5 %. En effet, des paramètres de rémunération variables en fonction de l'évolution de l'inflation et de la croissance économique sont introduits aux conventions. Ce mécanisme de rémunération lié à l'accroissement de la richesse collective est une revendication syndicale de longue date dans le secteur public puisqu'il s'agit d'un baromètre assurant aux salarié-es qu'ils récolteront leur part de la richesse produite au Québec.

Quant au régime de retraite, plusieurs bonifications seront attribuées. Le changement le plus marquant est le nouveau mode de financement du régime qui, tout en assurant la viabilité à long terme, évitera aux salarié-es des variations en montagne russe de leurs cotisations. Par exemple, l'an prochain, la hausse du taux de cotisation nécessaire pour permettre au régime de remplir ses obligations sera limitée à 0,5 % en vertu de la nouvelle méthode, alors que selon l'ancienne formule, l'augmentation aurait été d'au moins 3 %.

Santé et services sociaux

Dans le secteur des services de santé et des services sociaux, la Fédération de la santé et des services sociaux et la Fédération des professionnèles sont les interlocuteurs les plus représentatifs comptant près de la moitié de tous les salarié-es du réseau, et ce, dans toutes les catégories d'emploi. Elles ont mis en place des moyens pour s'attaquer à plusieurs problèmes épineux tels que la rétention de la main-d'œuvre, les recours aux agences de personnel, la surcharge de travail, la privatisation, la santé et la sécurité au travail. Dans ce secteur, les négociations ont été particulièrement difficiles à cause des nombreuses demandes de reculs formulées par les patrons. Demeurant unis, les syndicats du front commun les ont néanmoins bloquées, tout en améliorant leurs conventions collectives.

Éducation

En éducation, la CSN représente le personnel de soutien des commissions scolaires et des cégeps ainsi que les enseignants du réseau collégial. Le personnel de soutien affilié à la Fédération des employées et employés de services publics a trouvé des réponses aux principaux problèmes qu'il avait identifiés, notamment la protection et la stabilisation des emplois. Pour leur part, les professeurs membres de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignantes du Québec ont obtenu l'ajout de 430 postes dans le réseau.

Enfin, tous les organismes gouvernementaux sont également parvenus à conclure des ententes satisfaisantes à l'exception de l'Aide juridique où les négociations se poursuivent.

Des défis à relever

Pour le vice-président de la CSN, Louis Roy, responsable des négociations au comité exécutif de la confédération, la bataille pour la pérennité de nos services publics ne s'arrêtera pas avec la conclusion de ces ententes. Les défis à relever au cours des prochaines années seront en effet considérables. « Les adversaires des services publics vont continuer d'exercer des pressions en faveur de la privatisation et de la tarification de nos services publics. Nous avons réussi à ériger quelques remparts au fil de ces négociations, mais il faudra poursuivre notre mobilisation et demeurer vigilant devant tous les assauts que nos services publics

Louis Roy, vice-président de la CSN responsable des négociations.

subiront. À partir des succès de ce front commun nous poursuivrons, aux côtés de nos alliés de la société civile, cette lutte vitale pour la préservation du bien commun. Il faudra nous montrer déterminés à protéger nos services publics et à continuer notre bataille au cours des prochaines années afin de bien préparer la prochaine ronde de négociations, tout en construisant sur les réussites de celle que l'on vient de clore. »

Équité salariale

Un compte à rebours bel et bien enclenché

par Jacqueline Rodrigue

Les milliers d'entreprises qui devaient réaliser un exercice d'équité salariale en 2001, mais qui ne l'ont toujours pas fait, ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour s'y soumettre. De même, celles qui l'ont réalisé doivent effectuer un exercice de maintien pour la même date. De plus, toutes les entreprises qui ont atteint le seuil de dix salarié-es depuis 1997 sont dorénavant assujetties à la loi. Rappelons que ces nouvelles règles découlent des modifications substantielles que le gouvernement du Québec a apportées à la Loi sur l'équité salariale au printemps 2009.

« C'est comme un combat revanche pour nous et pour les femmes. Après avoir lutté pendant plusieurs années pour obtenir une loi proactive en matière d'équité salariale, force a été de constater qu'elle n'avait pas produit tous les résultats escomptés. Il fallait se donner de nouvelles règles pour pouvoir la concrétiser à une plus grande échelle, mais aussi pour en assurer le maintien. C'est une bonne nouvelle pour toutes les personnes qui travaillent dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. Il faut faire en sorte que la loi trouve son application d'ici le 31 décembre prochain », de soutenir la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

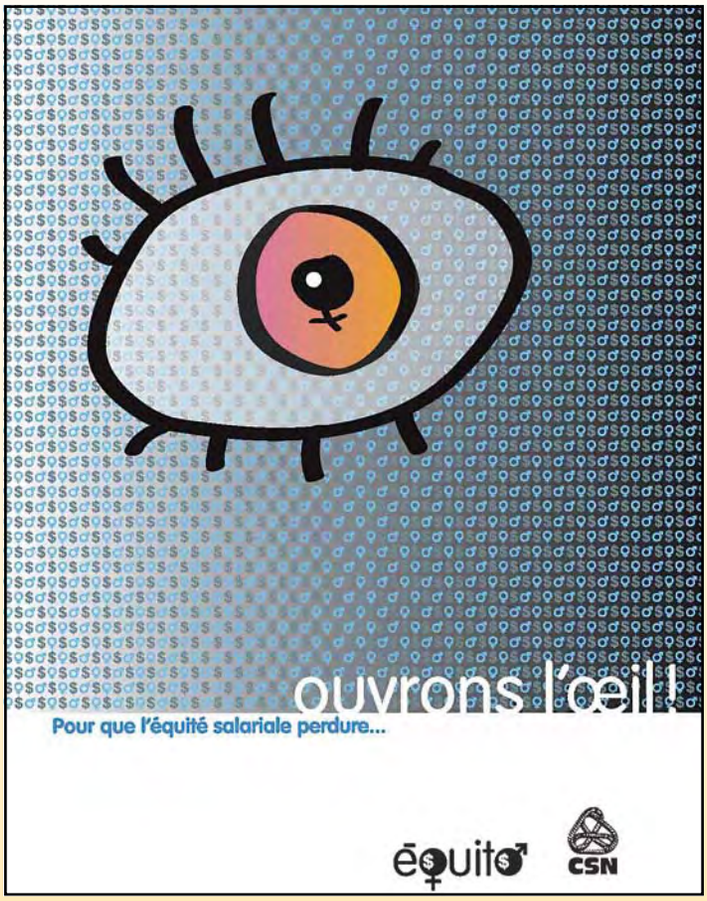

Un document d'information sur les nouvelles obligations liées à l'équité salariale, *Ouvrons l'œil ! Pour que l'équité salariale perdure...*, est disponible à la librairie de la CSN ou à l'adresse suivante : www.csn.qc.ca/web/csn/catalogue-nouveautes.

La Commission : un sursis

Au printemps 2010, les membres de la Coalition en faveur de l'équité salariale, dont la CSN, ont interpellé le gouvernement afin qu'il n'abolisse pas la Commission de l'équité salariale (CES) et ne transfère pas son personnel à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPJ) ni à la Commission des normes du travail. Sans connaître ses intentions à long terme, la coalition a obtenu du gouvernement qu'il sursoie provisoirement à sa décision.

« Nous ne pouvions nous expliquer pourquoi le gouvernement a choisi ce moment pour faire volte-face, alors que les travaux sont des plus intenses, que de nouvelles obligations sont posées aux employeurs, que les besoins en information et en formation sont des plus importants et que les budgets alloués à la CES viennent d'être majorés, explique Claudette Carbonneau. Nous sommes profondément convaincus que ce choix d'abolir et de transférer des activités, justifié par des arguments budgétaires jamais démontrés, risque d'aller à l'encontre des intérêts des femmes et de leurs droits. Nous souhaitons le maintien d'une commission qui possède une expertise réelle en matière d'équité salariale, tout en évitant la judiciarisation du processus. »

Une démarche CSN

La CSN entend déployer tous les efforts d'ici l'échéance du 31 décembre prochain pour permettre aux femmes de faire valoir leurs droits. Cette loi, arrachée de haute lutte, doit trouver une application concrète et se matérialiser par une reconnaissance réelle du droit des femmes à la valeur de leur travail. Pour ce faire, la CSN continuera de produire des documents d'information pour outiller les syndicats et ceux qui les assistent. Ces documents les aideront à déterminer si l'équité salariale est atteinte et si son maintien est assuré. La CSN proposera aussi un processus pour faciliter le dépôt et le traitement des plaintes que les travailleuses et leurs syndicats pourront déposer, à compter du 1er janvier prochain, pour faire respecter leurs droits.

Les négociations dans l'industrie de la construction

Une mobilisation gagnante

par Félix Cauchy-Charest

L'année 2010 marquera une première dans l'histoire des relations de travail dans le domaine de la construction au Québec. Pour la toute première fois, les différentes organisations syndicales du secteur se sont rassemblées sous la même bannière pour négocier. L'Alliance syndicale de la construction était composée de la Fédération de la CSN–Construction, du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), du Syndicat provincial de la construction, de la CSD Construction ainsi que de la FTQ–Construction.

Photos : Michel Giroux

Les syndicats de cette industrie se sont rapidement dotés de structures de travail et de canaux de communication afin de répondre efficacement à la machine patronale. « C'est certain que d'arrimer toutes ces différentes cultures, au début, ce n'est pas évident, affirme Aldo Paolinelli, président de la CSN–Construction. Même si nous en étions à notre deuxième expérience en Alliance[1], ça a pris une période d'adaptation et on a dû se donner des règles de fonctionnement, mais la suite des choses n'aurait pas été la même sans cette association », poursuit-il.

À tous les plans, que ce soit au national ou dans les régions, des comités de l'Alliance intersyndicale se sont mis en place et se sont attelés à la tâche. Sans relâche, les conseillers et les délégués syndicaux de la CSN et des autres organisations ont visité les membres pour les informer des actions à venir, ont fait des tournées d'assemblées générales pour aller chercher des mandats de moyens de pression et mesurer le rapport de force en place.

Il faut dire que la conjoncture dans laquelle se sont déroulées ces négociations n'a guère laissé de place à une autre stratégie. La convention collective de l'ensemble des 146 000 travailleurs et travailleuses de la construction est arrivée à échéance le 30 avril dernier. Ces derniers souhaitaient un règlement le plus rapidement possible afin d'éviter au maximum les pertes de salaire. En effet, comme il n'existe pas de rétroactivité, de par la loi, dans l'industrie de la construction, chaque semaine qui passait sans règlement signifiait un manque à gagner de 55 $ par semaine en moyenne pour chaque travailleur.

« Nous faisions face à un patronat très bien organisé et agressif. Surtout dans l'institutionnel-commercial et industriel (ICI) et dans le résidentiel. Les demandes patronales étaient nombreuses et très lourdes de conséquences. Ils usaient de démagogie pour induire la population à penser que les travailleurs de la construction sont des privilégiés ! fait remarquer Aldo Paolinelli. Ça a réglé somme toute rapidement dans le génie civil et la voirie, mais pour le reste, ce fut plus ardu », se remémore-t-il.

L'Association de la construction du Québec et l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec ont pour leur part étiré la sauce, créant de la confusion en revenant sur leur parole lorsqu'ils prenaient des engagements. Longtemps, les travailleurs ont fait face à une impasse aux deux tables de négociation. Des reculs importants étaient demandés aux travailleurs (heures supplémentaires payées 1,5 fois au lieu de 2, reprise du travail le samedi à taux simple, disparition de diverses primes, etc.) « Grâce à une mobilisation exceptionnelle, en profitant de l'expertise de la CSN en la matière, on a pu faire bouger les choses de façon positive et on a pu éviter la grève », tient à souligner M. Paolinelli.

Tenus informés du début à la fin, les travailleurs ont procédé à une gradation de moyens de pression afin de forcer le retour à la table de négociation des associations patronales : que ce soit en apposant l'autocollant *J'attends le signal* sur leur casque pour rappeler aux employeurs qu'une

La mobilisation a donné l'énergie et le rapport de force nécessaires aux négociateurs pour ne pas reculer et faire des gains importants. Des travailleurs se sont rassemblés devant l'APCHQ, le 25 août.

grève n'était pas exclue. Pour le président de la CSN–Construction : « C'est cette mobilisation qui a donné l'énergie et le rapport de force nécessaires à nos négociateurs pour ne pas reculer et faire des gains importants, et ainsi marqué un tournant fondamental. »

La grande solidarité des membres de l'Alliance intersyndicale et des différents corps de métiers au cours de ces négociations a empêché le patronat de diviser les membres pour leur imposer des conditions de travail moindres. Tant le génie civil et la voirie, l'ICI que le résidentiel ont tenu à faire front pour bonifier leurs conditions.

« Malgré une économie fragile, un gouvernement sur le qui-vive ayant annoncé qu'il ne laisserait pas perdurer une grève dans l'industrie et un patronat organisé et agressif, une entente satisfaisante a pu être conclue », nous dit Aldo Paolinelli. Tenant à mettre l'accent sur la conjoncture dans laquelle se sont déroulées les négociations, le leader syndical dresse un portrait positif des résultats. Des augmentations salariales substantielles ont été accordées à tous les corps de métiers, une hausse de la contribution patronale au régime de retraite est également prévue. « Nous avons réalisé des objectifs de l'Alliance et d'autres qui nous étaient propres. Il nous reste encore des cibles à atteindre, par exemple en matière de santé et de sécurité au travail et de réduction de la semaine de travail, entre autres, pour les travailleurs d'asphalte et les hommes de fond. Pour les prochaines négociations, nous allons continuer à nous battre pour les obtenir », promet M. Paolinelli.

Pour faire face à une demande importante de reculs de la part du patronat, les négociateurs syndicaux ont dû faire preuve de beaucoup de créativité. Par exemple, les employeurs prétendaient que de payer les heures supplémentaires à taux double encourageait le travail au noir. Ils suggéraient donc de les rémunérer dans leur intégralité à taux et demi. Le compromis suggéré et accepté par les parties est beaucoup plus avantageux pour les travailleurs. La solution avancée par les syndicats est un projet pilote, prenant fin en septembre 2012 et devant être évalué et géré par un comité paritaire. Ce projet prévoit que, pour une semaine normale de 40 heures, du lundi au vendredi, les deux premières heures supplémentaires seulement seront payées à taux et demi. Le reste des heures demeurera à taux double.

« Ces ententes de principe prouvent bien que, lorsque l'on met nos différends de côté pour défendre les intérêts de nos membres, on marque des points. On est vraiment fiers de ce qui a été accompli durant ces huit mois. C'était un travail ardu, un travail de longue haleine. Cette mobilisation prépare aussi l'avenir. Ce n'est pas toujours évident d'agir à cinq têtes, mais le patronat sait qu'on est fins prêts pour la prochaine fois ! », conclut le président de la CSN–Construction.

L'entente a été entérinée par plus de 80 % des membres de l'Alliance.

1. La première rassemblait la CSN–Construction, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) et la CSD Construction et a eu lieu lors des négociations de 2007–2010.

BIENVENUE

470 nouveaux syndiqué-es à la CSN

ENTRE LE 1ER MAI ET LE 1ER SEPTEMBRE 2010, 18 SYNDICATS (OU SECTIONS) REPRÉSENTANT 470 EMPLOYÉ-ES ONT EU LA CONFIRMATION QU'ILS SE JOIGNAIENT À LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN).

- Caisse Desjardins Ouareau, Lanaudière ;
- Jos Nicoletti & fils, Béton, Lanaudière ;
- Bibliothèques et Centre d'accès communautaire informatique (CACI), Sainte-Adèle, Laurentides ;
- Comfort Inn de Dorval (maintenance), Montréal métropolitain ;
- Queen of Angels Academy (enseignantes et enseignants), Montréal métropolitain ;
- Queen of Angels Academy (personnel de soutien), Montréal métropolitain ;
- Bitumar inc. (techniciennes et techniciens de laboratoire), Montréal métropolitain ;
- CPE Les Bécasseaux, Montréal métropolitain ;
- CPE Saint-Marc, Montréal métropolitain ;
- Radio Centre-Ville Saint-Louis (Cinq FM 102,3), Montréal métropolitain ;
- Paramédics de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (Vézeau et frères, Barraute) ;
- Municipalité de Price (tous les salarié-es), Bas-Saint-Laurent ;
- Caisse Desjardins de La Baie (Rivière-Éternité), Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- CPE Les Renardeaux, Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke, Estrie ;
- Ville de Marieville (brigadiers), Montérégie ;
- Ville de Sorel-Tracy (tous les cols bleus), Montérégie ;
- Centre d'hébergement Les Terrasses de la fonderie, Drummondville, Cœur-du-Québec.

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.

Benoit Aubry et Mario Raymond

Métro de Montréal

Bombardier-Alstom sur la ligne de départ

Les sourires étaient sur tous les visages. Un sentiment de fierté flottait dans l'usine. C'est avec un grand soupir de soulagement que les travailleuses et les travailleurs ont accueilli la nouvelle assurant la survie de l'usine, soit le dépôt d'un projet de loi par le gouvernement , le 6 octobre, qui met un terme à une saga qui dure depuis près de 5 ans.

Ce projet de loi concrétisant la signature du contrat entre la Société de transport de Montréal (STM) et le consortium Bombardier-Alstom pour le renouvellement de 500 voitures de métro doit assurer du travail pour les huit prochaines années. « Un baume de fraîcheur qui arrive à point après la crise manufacturière que nous venons de vivre », selon la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Pour Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie, cette décision permettra de conserver et de développer des emplois de qualité. « Ce contrat s'inscrit en droite ligne dans une politique de transport en commun cohérente pour le Québec. Toute cette expertise de chez nous pourra servir à répondre aux besoins des gens d'ici. »

Photo : Jocelyn Landry

Alain Lampron, Nancy Legendre, Mario Lévesque et Claudette Carbonneau lors de l'annonce du gouvernement

« Ce sont 400 emplois en moyenne, pour la durée du contrat, qui seront consolidés. Une excellente nouvelle pour l'économie de notre région », s'est réjouie Nancy Legendre, présidente du Conseil central du Bas-Saint-Laurent CSN.

De même, pour la région de Sorel-Tracy, ce sont de 50 à 70 emplois de plus à l'usine d'Alstom ; ce qui donnera là aussi un coup de pouce à l'économie régionale.

« Nous avons construit les premières voitures du métro de Montréal, il y a 40 ans. Nous sommes prêts à en construire de nouvelles qui dureront aussi longtemps. Si notre usine constitue un centre d'excellence, c'est grâce aux travailleurs, à leur ardeur au travail, à leur détermination à réussir et à leur extraordinaire capacité d'adaptation. Nous sommes fiers de la confiance qui nous est réitérée », a indiqué le président du syndicat de Bombardier, Mario Lévesque.

La CSN croit que la signature rapide du contrat permettra à la STM de répondre à son obligation d'offrir le meilleur service à une clientèle qui ne cesse d'augmenter. L'arrivée du métro à Laval, les différentes campagnes de promotion du transport collectif et une plus grande préoccupation de l'environnement ont accru de façon importante l'achalandage.

« L'emploi, le service, l'environnement, l'âge de la flotte, tout militait pour commencer la construction des nouvelles voitures sans délai. Et les travailleurs de Bombardier et ceux d'Alstom sont fin prêts », de conclure Claudette Carbonneau.

Michelle Filteau

La loi 101 n'est pas à vendre

Photo : Michel Giroux

Le 18 septembre dernier, plusieurs milliers de personnes ont assisté au centre Pierre-Charbonneau à un grand spectacle de la coalition contre le projet de loi 103, sur le thème *Notre langue n'a pas de prix. La loi 101 n'est pas à vendre.*

Depuis sa création, la CSN a toujours milité pour la reconnaissance du français au Québec. Les nombreuses attaques devant les tribunaux n'ont eu de cesse d'affaiblir la loi 101 et ses deux piliers : le français comme langue d'enseignement et langue de travail. « Le jugement de la Cour suprême invalidant la loi 104, mise en place pour mettre fin au phénomène des écoles passerelles, nous a profondément indignés et la réponse du gouvernement est loin de nous satisfaire », soutient Claudette Carbonneau.

Une mauvaise réponse

Le projet de loi 103 est en définitive une mauvaise réponse à un mauvais jugement. Il est une mauvaise réponse parce qu'il reconnaît explicitement que la capacité financière d'assumer des frais de scolarité dispendieux puisse générer de nouveaux droits.

Cette proposition est inacceptable, et ce, peu importe le nombre de personnes qui pourront devenir admissibles à l'école anglaise par un détour plus ou moins long dans une école anglaise privée non subventionnée. C'est une question de principe. L'État doit légiférer pour s'assurer que ses lois ne puissent être contournées. « Jamais nous n'accepterons que l'épaisseur du porte-monnaie de certains puisse fragiliser la pérennité de la langue française au Québec. Nous ne voyons qu'une solution : assujettir les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française », affirme la présidente de la CSN.

Michelle Filteau

Moderniser l'économie

Pour un travail décent

La 3e Journée mondiale pour le travail décent a eu lieu, comme d'habitude, le 7 octobre dernier. Cette journée, instaurée à l'initiative de la Confédération syndicale internationale, s'est déroulée sur fond de reprise lente aux quatre coins du globe.

Peu de signes indiquent, en effet, la fin de la crise de l'emploi. Chaque perte d'emploi est un drame humain. Jusqu'à maintenant, 34 millions d'emplois ont été supprimés à l'échelle planétaire depuis le début de la crise en 2008 alors que 64 millions de personnes ont sombré dans la pauvreté extrême. Le monde se trouve à une croisée des chemins : soit il rompt avec les politiques défaillantes antérieures qui sont à l'origine de la crise et s'oriente vers un futur plus juste, durable et plus prospère, soit il retombe dans les injustices et la misère du passé laissant prévoir une hausse de la pauvreté et un chômage endémique comme constante de nos sociétés.

Partout, les syndicalistes ont scandé le même message : la croissance et des emplois décents, et non l'austérité, sont essentiels pour combattre la crise et mettre un terme à la pauvreté ; des services publics de qualité sont primordiaux à une vie décente et ne doivent pas être réduits au nom d'un assainissement budgétaire ; et le secteur financier doit payer les dégâts qu'il a causés, œuvrer pour servir l'économie réelle et répondre aux vrais besoins humains.

L'année dernière, 472 actions ont été organisées dans 111 pays.

Michelle Filteau

Des consultations publiques

IMAGINONS LE QUÉBEC SANS PÉTROLE

Les Rendez-vous de l'énergie sont une initiative du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Il regroupe les seize conseils régionaux qui ont pour mandat de promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable de chacune des régions québécoises.

Ainsi, dans chacune d'entre elles, il y aura, cet automne et cet hiver, des consultations portant sur notre dépendance au pétrole et les moyens pour développer une autonomie énergétique.

La CSN vous invite à y participer. Pour avoir des détails sur les rendez-vous de l'énergie et les consultations qui seront menées près de chez vous, consultez le www.rdvenergie.qc.ca.

Jacqueline Rodrigue

Avant **nous**

Modernisation du Québec et croissance de la CSN

Historiens, sociologues ou politologues, journalistes ou pamphlétaires, ils ont été nombreux à tremper leur plume ou à frapper les touches de leur clavier pour décrire la CSN. Ils ont produit des ouvrages qui ont pris la forme de monographies, de thèses universitaires, d'articles dans des revues spécialisées ou des publications populaires. À partir d'extraits de ces textes,* Perspectives CSN *vous présente une chronique rappelant des moments marquants de l'histoire de notre organisation.

En 1960, avec l'élection du Parti libéral de Jean Lesage, la CSN a en quelque sorte « gagné ses élections », comme beaucoup d'éléments progressistes de la société. […]

La Révolution tranquille vient […] modifier le monde du travail et des relations patronales-syndicales, ce qui concerne plus directement la CSN. Il faut attendre l'été 1963 pour que le gouvernement Lesage présente sa pièce de résistance dans ce domaine, le bill 54, qui se veut une refonte de la législation ouvrière en un nouveau code du travail moderne. […] La détermination des employés de l'État et des organisations syndicales va obliger le gouvernement à refaire ses devoirs et à adopter en 1964 une législation qui, cette fois, s'avère nettement avant-gardiste, en donnant notamment un droit de grève limité aux employés de l'État. […]

Ayant su miser sur la croissance du nombre des employés de l'État, la CSN voit ses effectifs doubler durant la première moitié des années 1960. En 1966, elle représente plus de 30 % des syndiqués québécois. La présence des employés du secteur tertiaire devient donc déterminante dans le mouvement, des membres qui ont une culture syndicale fort différente de ceux qu'ils viennent rejoindre, qui eux se recrutaient surtout dans le secteur secondaire privé. Cette intégration rapide et massive des employés de l'État au sein de la CSN constitue sans aucun doute le phénomène marquant de la vie du mouvement durant cette première moitié des années 1960 et va s'avérer un héritage important dans son évolution ultérieure.

Archives CSN

Le congrès de la confédération en 1962

BÉLANGER, Yves et COMEAU, Robert et coll. *La CSN. 75 ans d'action syndicale et sociale*, PUQ, 1998, p. 34-35.

Immeuble de Fondaction à Québec

Une grande réussite

Une réalisation unique en Amérique du Nord, une contribution à l'essor d'une technologie québécoise s'inscrivant dans une stratégie de développement durable, un élément phare du redéploiement du quartier Saint-Roch à Québec, le nouvel immeuble de Fondaction est tout cela, et plus encore.

L'édifice est doté d'une structure de bois lamellé-collé.

Photos : Louise Leblanc

Le 135 Charest Est, une réalisation unique en Amérique du Nord.

Le 135 Charest Est, un édifice à bureaux de six étages doté d'une structure de bois lamellé-collé, le plus haut du continent, conçu en vue d'une certification LEED et présentant de très nombreuses innovations techniques et technologiques a été inauguré le 11 mai dernier.

Ceux qui en eurent l'idée ont dû rompre de nombreuses entraves pour en assurer l'aboutissement. C'est en tout cas l'avis de Frédéric Verreault, directeur des affaires corporatives de Chantiers Chibougamau, une des deux entreprises qui ont contribué à la réalisation de l'édifice du boulevard Charest : « Dans le cas de la tour à bureaux de Fondaction, non seulement on utilisait le bois, mais on le faisait pour un immeuble de six étages, alors que le Code du bâtiment permettait initialement le recours au bois pour la structure d'un édifice d'un maximum de quatre étages. Il a fallu un fort engagement de l'équipe du PDG de Fondaction–CSN, M. Léopold Beaulieu, pour démontrer la pertinence et la performance du bois au-delà de cette limite. Pour ce, ils se sont appuyés sur de nombreux exemples européens. »

Écologiquement exemplaire

Le choix du matériau et la façon dont les pièces ont été confectionnées ne tiennent pas du hasard. Les pièces de bois utilisées dans la structure ont été faites à partir de têtes d'épinettes noires, taillées en morceaux de 1" x 2". De cette partie de l'arbre qui était autrefois laissée comme déchet, on a tiré un fabuleux produit d'ingénierie.

Une réalisation phare

Jean-Pierre Simard, chargé de projet pour l'édifice Fondaction à Québec, le souligne : « La volonté de construire un édifice phare à Québec est à la base des choix qui ont été effectués. Après, il a fallu convaincre pas mal de monde. Le Code du bâtiment d'avant 2005 indiquait que la résistance au feu d'un édifice de plus de quatre étages devait être d'au moins deux heures, sa structure devant être de matière incombustible. Le nouveau code de 2005 permet maintenant aux professionnels, architectes et ingénieurs, de concevoir des projets rencontrant les objectifs et non plus strictement en fonction de mesures normatives. Ayant fait la démonstration que les cibles de sécurité étaient pleinement atteintes, cela nous a permis d'aller de l'avant. Dans le cas qui nous occupe, pour y arriver et même les dépasser, nous avons surdimensionné les poutres, ajouté des gicleurs et construit un escalier de secours supplémentaire. »

MESURES ÉCOLOGIQUES

- Récupération de 94 % des débris de deux édifices
- Réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 40 % par rapport au bâtiment de référence du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments
- Réduction de la consommation d'eau potable
- Climatisation et chauffage par ventilo-convecteurs
- Maximisation de la lumière naturelle
- Membrane de toiture blanche pour limiter la surchauffe en été
- Stationnement intérieur pour 22 vélos (avec douches et vestiaires)
- Bois certifié FSC

Source : Fondaction

Hôtel-Dieu de Sorel-Tracy

Sauvegarde de la buanderie

Photo : Philippe Manning

Pierre Rochefort, président du syndicat

La veille du 1er Mai, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, les employé-es du centre de santé et des services sociaux Pierre-De-Saurel (CSSS-PDS), à Sorel-Tracy, avaient bien raison de célébrer. La buanderie de l'Hôtel-Dieu de Sorel, qui dessert cinq établissements du CSSS, ne ferme pas ses portes, ne passe pas au privé et n'est pas non plus transférée à Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle demeure dans le réseau public ainsi que les emplois qui y sont rattachés. On créera même des emplois dans les services auxiliaires (cuisine et entretien ménager). C'est que le projet syndical d'autofinancement du maintien, de la modernisation des équipements (laveuses et séchoirs) et de la réorganisation du travail a été retenu par le CSSS, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le 26 août, près d'un an après le début de la bataille pour sauver la buanderie, le ministère a autorisé l'emprunt des 750 000 $ nécessaires à la réalisation du projet.

C'est une bonne nouvelle pour cette région, qui a connu une saignée d'emplois dans le secteur traditionnel de la métallurgie. Et il en coûtera moins cher qu'auparavant et que dans le privé pour le lessivage. On peut crier victoire. Mais il a fallu se battre.

Un choc

« Le 24 septembre 2009, au moment même où la directrice des ressources humaines m'annonçait l'intention du CSSS de fermer la buanderie de l'Hôtel-Dieu, le directeur général et celui des ressources financières faisaient le même exercice avec les employé-es de la buanderie. Ce fut le choc, se rappelle Pierre Rochefort, président du Syndicat des salarié-es du CSSS Sorel-Tracy–CSN. La direction voulait économiser de 80 000 $ à 200 000 $ par année. »

Action !

Une fois revenu de sa surprise, Pierre Rochefort a contacté diverses ressources de la CSN pour travailler à trouver une solution syndicale à la fermeture, à la privatisation et au déménagement de la buanderie.

« Il n'était pas question de laisser aller la buanderie. Les emplois de 12 personnes possédant 19 à 33 ans d'ancienneté en dépendaient. Bien sûr, elles auraient effectué leur droit de déplacement. Mais au final, c'était 12 travailleurs au chômage et la perte d'une masse salariale de plusieurs milliers de dollars pour la région, explique-t-il. Nous nous opposions aussi au projet patronal en raison du virage vert. L'aller-retour entre Sorel-Tracy et Saint-Jean-sur-Richelieu aurait entraîné des déplacements de plus de 60 000 km par année, soit l'émission de 18 000 kg de gaz à effet de serre. »

En octobre 2009, on mettait sur pied le comité de survie de la buanderie. Il est vite passé à l'action : campagne de signature de la pétition *Sauvons la buanderie*, distribution de macarons, envoi de lettres au conseil municipal, aux députés et aux organismes socio-économiques. Et, toutes ces actions ont mené au succès. La direction du CSSS a finalement été mandatée pour intervenir auprès de l'Agence pour trouver le financement adéquat pour ce projet.

Les suites

« En mandatant MCE Conseils – un des outils collectifs de la CSN –, nous avons manifesté notre sérieux et le souci que nous avions de conserver des emplois locaux en prouvant que l'impartition n'est pas la solution », a conclu Pierre Rochefort, qui a aussi tenu à souligner la collaboration de l'employeur.

Le projet

Réduire la production de 7 à 5 jours

Limiter la production à un quart de travail

Employer 8 personnes plutôt que 12

(3 ont accédé à la retraite et une autre a été replacée)

Réaliser des économies d'exploitation

Créer des postes dans les services auxiliaires (en raison des économies)

Privilégier un virage vert

Améliorer le climat de travail

« On a réussi à démontrer qu'on est capable, dans le public, de faire mieux et moins cher que dans le privé. »

Coûts et économies

Le coût unitaire était de 1,28 $/kg pour une facture de 982 000 $ en 2009.

La soumission du privé représentait 1,16 $/kg (à laquelle l'ajout de coûts supplémentaires était à prévoir).

Le renouvellement des équipements et la révision de l'organisation du travail dans le projet syndical le réduisent à 0,99 $/kg.

Au terme du paiement des équipements, il devrait atteindre 0,79 $/kg.

Une épargne de plus ou moins 200 000 $ sera générée annuellement.

Les équipements se paieront en sept ans à même les économies d'énergie réalisées avec ce matériel de dernière génération.

Dès lors, les sommes économisées devraient représenter environ 350 000 $/an. Cela permettra ainsi à l'organisation d'utiliser ses ressources financières pour d'autres activités, notamment les soins et les services à la population.

« On a réussi à démontrer qu'on est capable, dans le public, de faire mieux et moins cher que dans le privé », a déclaré Benoît Bachand de MCE Conseils. De son côté, le vice-président régional de la FSSS–CSN, Luc Pearson, a ajouté que « cette décision confirmait l'importance et le savoir-faire des travailleuses et des travailleurs ».

« Le fait d'avoir tous travaillé ensemble, le conseil central, la fédération, le syndicat et MCE Conseils, et que les travailleurs aient cru en ce projet et se soient impliqués, a été décisif », a pour sa part soutenu Robert Morand, vice-président régional du Conseil central de la Montérégie.

Michel Crête

Conditions de travail en sylviculture

Encore loin de la coupe aux lèvres

Le comité mis sur pied par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, en début d'année, afin d'améliorer les conditions de travail des ouvriers sylvicoles continue ses travaux. Les discussions progressent, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Il est composé de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles, de la Fédération québécoise des coopératives forestières, du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, de représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du Syndicat national de la sylviculture (SNS–CSN) et de la Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF–CSN).

Son mandat est le suivant : « Analyser l'ensemble des conditions de travail applicables au secteur sylvicole et recommander à la ministre des mesures concrètes conduisant à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers sylvicoles. »

Les jeunes boudent la forêt

Les améliorations proposées devront permettre d'attirer et de maintenir la main-d'œuvre sylvicole. En raison des conditions de travail difficiles et d'une faible rémunération, les jeunes ne veulent plus exercer ce métier. Sans employé-es, il ne peut y avoir d'aménagement durable de la forêt.

Le SNS–CSN réclame depuis longtemps l'amélioration des conditions de travail, entre autres, une rémunération à taux horaire, le remboursement des frais et du temps de déplacement, puis des équipements de travail fournis par l'employeur.

Rémunération horaire

Le président intérimaire du syndicat, René Martel, qui a participé en juin à l'important sous-comité qui se penche sur la possibilité d'instaurer une rémunération horaire, demeure prudent : « J'ai senti une certaine ouverture pour des projets pilotes, mais nos objectifs sont loin d'être atteints. »

Photo : Stéphane Thomassin

Le président intérimaire du SNS–CSN, René Martel

Les travailleuses et les travailleurs sylvicoles sont convaincus que le fait d'être rétribués à l'heure ferait diminuer le nombre élevé de blessures qu'ils subissent. En étant payés à forfait, ils doivent travailler rapidement et durant de longues heures pour espérer recevoir un salaire convenable. Ils réclament un projet pilote appliquant la rémunération horaire dès l'an prochain, pour toute la saison. Mais le ministère veut plutôt évaluer la possibilité d'assumer les coûts d'entraînement physique présaison dans des centres, pour les travailleurs, et expérimenter la rémunération horaire durant deux semaines en début et en fin de saison, là où les accidents se produisent surtout.

Le rapport du comité ne sera pas déposé avant le mois de décembre. Par la suite, les suivis des projets pilotes qui seront vraisemblablement mis en place continueront.

Benoit Aubry

Claudette Carbonneau
lors de son allocution a commenté le rapport
du secrétaire général portant principalement
sur la crise économique.

2e Congrès de la CSI

Maintenant le peuple

C'est sur le thème *Maintenant le peuple. De la crise à la justice mondiale* que s'est tenu à Vancouver, du 21 au 25 juin dernier, le 2e Congrès de la Confédération syndicale internationale (CSI). Elle représente 176 millions de travailleurs et de travailleuses répartis dans 312 organisations et dans 156 pays et territoires. La CSN y avait délégué six personnes, dont la présidente Claudette Carbonneau, la vice-présidente Denise Boucher et le trésorier Pierre Patry.

Ce premier congrès, à la suite de celui de fondation tenu à Vienne en 2006, est un jalon important pour la consolidation de l'organisation de même que pour l'établissement de sa crédibilité comme acteur et interlocuteur essentiel dans la dynamique des organisations qui façonnent notre monde de plus en plus intégré.

Il a permis aux syndicats de toutes les régions du monde d'illustrer les effets de cette crise du capitalisme sur les travailleurs ainsi que sur l'emploi dans leur pays respectif.

Les débats ont favorisé l'adoption de 13 importantes résolutions (environnement, femmes, jeunes, etc.) et l'identification de six priorités pour la stratégie de la CSI en faveur de la justice sociale mondiale.

La coopération entre les organisations syndicales est essentielle dans ce plan d'action afin d'augmenter les capacités de travail syndical dans toutes les régions du monde, et ce, au bénéfice de tous et de toutes. Ce volet important fait désormais l'objet d'une coordination de la part de la CSI et de ses organisations régionales.

Vous trouverez sur le site Web de la CSI des informations supplémentaires sur ce 2e Congrès. Rappelons, que la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau a été réélue à la vice-présidence de la CSI.

Sharan Burrows
succède à Guy Rider comme secrétaire
générale de la CSI.

Les six priorités de la CSI

Un travail décent pour tous : Le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail (OIT) constitue la pièce maîtresse des stratégies visant à offrir des possibilités de travail décent à tous ; un objectif qui doit être au centre des politiques économiques et sociales. La CSI en fera la promotion et travaillera à sa mise en œuvre.

La justice et l'équité sur le marché du travail : La CSI poursuit son travail pour le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, la promotion de la syndicalisation et de la négociation collective, la lutte contre le travail précaire et informel et fait campagne pour l'équité salariale entre hommes et femmes et contre les autres inégalités de genre au travail.

La réglementation des finances : L'économie financière doit être au service de l'économie réelle afin de répondre aux véritables besoins humains. La CSI mène une offensive en faveur d'une réglementation efficace et adéquate des marchés et des acteurs financiers et pour une taxe internationale sur les transactions financières.

Un avenir durable à faible émission de carbone : L'économie mondiale doit modifier sa trajectoire pour empêcher un changement climatique catastrophique, et ainsi préserver à long terme le futur de la planète, les emplois et le bien-être des travailleurs dans le monde. La CSI travaille pour une transition juste vers ce futur durable, qui respecte les intérêts des travailleurs et des travailleuses et favorise des emplois décents.

Un nouveau modèle de développement : Le modèle actuel de mondialisation ne parvient pas à distribuer équitablement ses fruits et à offrir un développement équilibré à tous les pays. Pauvreté et inégalités sont toujours profondément enracinées à l'échelle mondiale. La CSI travaille à l'établissement d'un nouveau modèle de développement.

La gouvernance de la mondialisation : La crise mondiale est une conséquence directe de l'échec de la communauté internationale à imposer une gouvernance adéquate à un processus de mondialisation ancré dans une dynamique de déréglementation, de libéralisation et de privatisation. La CSI fait la promotion et soutient des initiatives de modèles de gouvernance qui intègrent une dimension sociale dans la mondialisation.

Josée Roy

L'invitée

Photo : Archives FFQ

ALEXA CONRADI

Présidente de la Fédération des femmes du Québec depuis le 26 septembre 2009, elle est également porte-parole de la Marche mondiale des femmes au Québec.

Marche mondiale des femmes
Pourquoi ?

Le mouvement des femmes a appellé la population à participer à une autre grande marche cet automne. Il faut dire qu'il a habitué la population à de grandes réalisations. La marche *Du pain et des roses* en 1995 reste gravée dans nos mémoires comme un moment fort. De cette marche ayant duré 10 jours découlèrent : une loi sur la perception automatique des pensions alimentaires, une hausse substantielle du salaire minimum et un gel des droits de scolarité. L'année suivante, le mouvement des femmes s'est mobilisé à nouveau pour réclamer une loi proactive sur l'équité salariale. C'était en 1996, et à la suite du travail acharné de multiples organisations, dont la CSN, que le gouvernement a cédé. Après tout cela, marcher nous est apparu comme une stratégie gagnante.

En l'an 2000, le mouvement féministe a cette fois chaussé ses souliers de marche en compagnie des femmes du monde entier au sein de la Marche mondiale des femmes. Nous étions 300 000 au Québec et cinq millions sur la planète à signifier notre appui aux revendications de la Marche. D'une action en 2000, la Marche est devenue par la suite un réseau international du mouvement féministe ancré dans la lutte contre la pauvreté et la violence envers les femmes.

En 2000, le contexte avait déjà beaucoup changé. Les gouvernements prirent un tournant plus à droite en déréglementant le marché du travail et en s'inscrivant dans le laisser-faire économique engendré par la mondialisation capitaliste. De plus, cette période était marquée par une obsession du déficit zéro.

Au terme de l'action en 2000, le gouvernement de l'époque n'avait répondu favorablement qu'à quelques-unes de nos demandes (notamment sur la violence envers les femmes), et ce, malgré une mobilisation sans précédent. Sur les questions économiques, c'était le néant. Rappelons l'augmentation dérisoire du salaire minimum de 10 cents. Une véritable gifle. Nous nous sommes mises à nous demander « Pourquoi marcher ? ».

Il aurait été facile de conclure que cette stratégie ne fonctionne plus. Mais, en regardant de plus près, force est de constater que la Marche a entraîné des changements dans les années qui ont suivi. De nombreuses revendications ont trouvé place dans les politiques gouvernementales (réforme des normes du travail, augmentation partielle du salaire minimum, amélioration des allocations familiales, etc.). Pas à pas, nous avançons…

En 2010, nous avons organisé une autre marche avec des objectifs ambitieux : contrer la privatisation et la tarification en santé et en éducation, faire hausser substantiellement le salaire minimum, obtenir des garanties sur l'accessibilité des services d'avortement, s'assurer que le gouvernement canadien signe la Déclaration des droits des peuples autochtones, et j'en passe.

Or nous faisons face aujourd'hui à un contexte difficile. Le mouvement féministe du Québec a appelé à une grande résistance pour faire reculer la droite. Nos objectifs sont grands. Pour faire des gains, pour faire céder les néolibéraux et les conservateurs, il nous fallait plus qu'une simple manifestation. C'est pourquoi une grande marche a réuni les femmes et les hommes du Québec qui se sont portés à la défense d'une société égalitaire, généreuse et viable.

Il y a de ces moments dans l'histoire où il faut se lever devant de grandes puissances pour leur dire qu'elles dérapent. Ne les laissons pas détruire ce que nous avons pris cinquante ans à bâtir.

Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.
514 598-2131
Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 600 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination
Jacqueline Rodrigue
jacqueline.rodrigue@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination
Lyne Beaulieu

Rédaction
Benoit Aubry, Félix Cauchy-Charest, Michel Crête, Roger Deslauriers, Valérie Dufour, Michelle Filteau, Jean-Pierre Larche, Jessica Nadeau, Mario Raymond, Michel Rioux, Jacqueline Rodrigue, Josée Roy, Marilou Séguin

Correction d'épreuves
Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique
Jean Gladu et Sophie Marcoux

Soutien technique
Carole Archambault

Photographie
Alain Chagnon, Archives CSN, Archives FFQ, Alain Décarie, Michel Giroux, iStockphoto : Jordanchez, Paul Labelle, Jocelyn Landry, Louise Leblanc, Philippe Manning, Stéphane Thomassin

Illustration
Reno

Caricature
Boris

Impression
Imprimerie Gibraltar

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus
514 598-2233
ISSN : 1705-6527
Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2010
Envoi de poste publication
nº de convention : 40064900
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

DU 24 AU 30 OCTOBRE 2010

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CSN

SANTÉ
SÉCURITÉ
AU TRAVAIL